Mercredi 2 octobre 2019 - N°47

lagazette-ladefense.fr

La Gazette de la Défense

Hebdomadaire gratuit d'informations locales

Entrepreneuriat : les 12 travaux d'Hercule ?

DOSSIER P2

Enthousiasmant, il n'est pas accessible à tout le monde par défaut d'argent, de réseau et d'un manque de savoir de ses codes. Etat des lieux du parcours entrepreneurial, à la fois compliqué et excitant.

ACTU P6

COURBEVOIE

Le chantier Eole trop bruyant pour les habitants ?

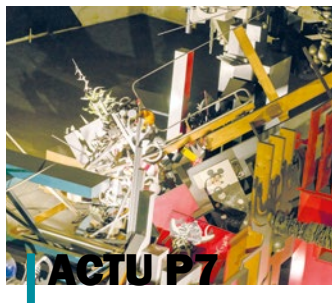

ACTU P7

LA DEFENSE

Un Monstre progressivement emmuré dans la dalle

ACTU P8

NANTERRE

Des étudiants toujours sans affectation à l'université

CULTURE P14

ARENA

Céline Dion en concert quatre soirs à la Paris La Défense Arena

HAUTS-DE-SEINE

Inquiet pour sa fille, il sort son arme en pleine rue

FAITS DIVERS P10

ACTU P4

ARCHE SUD

Pas facile de passer d'un échangeur routier au jardin public

COURBEVOIE
Faute de ventes, plus de kiosque à journaux à Gambetta 4

ARCHE NORD
La rénovation de la BNP réussit aux Palatin 8

ILE-DE-FRANCE
Le Curious lab' lance un second round 8

HAUTS-DE-SEINE
Condamné, il ratera la naissance de son enfant 11

RUGBY
Le Racing 92 battu par le leader lyonnais 12

LA DEFENSE
Des jardins partagés ouverts au public 14

de la Défense

Vous êtes
entrepreneur, commerçant, artisan
vous désirez passer votre publicité dans notre journal ?

Faites appel à nous !

pub@lagazette-ladefense.fr

HAUTS-DE-SEINE

Entrepreneuriat : les 12 travaux d'Hercule ?

Si le discours général pousse un grand nombre de personnes vers l'entrepreneuriat, celui-ci n'est pas accessible à tous le monde par défaut d'argent, de réseau et d'un manque de savoir de ses codes. *La Gazette* fait un état des lieux du parcours entrepreneurial, à la fois compliqué et excitant.

▸▸ *E.Taillandier & J.Pastor*

LA GAZETTE DE LA DÉFENSE

Si l'idée est déjà un bon début, celle-ci ne suffit pas pour entreprendre. Il faut suivre des étapes précises : la création du business model, l'écriture des statuts et l'enregistrement de la société.

Depuis une dizaine d'années, l'entrepreneuriat est glorifié, du simple commerce à la start-up innovante. L'arrivée d'Emmanuel Macron à la tête du pays en 2017 a encore un peu plus valorisé les créateurs d'entreprises de la désormais célèbre « *start-up nation* ». Un projet innovant, une envie de reconversion ou une passion, les acteurs économiques et publics ne cessent d'encourager la voie de l'entrepreneuriat.

Si l'idée est déjà un bon début, celle-ci ne suffit pas pour entreprendre. Il faut suivre des étapes précises allant de la création du business model à l'écriture des statuts et l'enregistrement de la société : une masse colossale de travail est nécessaire pour que le projet voie le jour. Mais le travail ne fait que commencer une fois l'enregistrement terminé. Il faut trouver les clients, obtenir des fonds et se constituer un réseau pour que le développement se fasse de manière pérenne.

« C'est du storytelling ! »

Bien souvent, seuls les acteurs les plus informés des dispositifs d'encadrement et d'aide s'en sortent. La création d'entreprise serait alors possible à condition d'avoir l'argent, l'entourage et la maîtrise des codes privés comme publics propres au monde de l'entreprise. De l'idée naissante aux start-up vainqueurs de prix, *La Gazette* a pu rencontrer et découvrir le parcours de ces créateurs d'entreprise et identifier les difficultés qu'ils ont dû surmonter.

Ils ont été croisés en septembre, à une réunion d'informations animée par l'association BGE Parif, à l'atelier de travail sur le contexte entrepreneurial, en passant par la remise de prix du Fundtruck (Camion à fonds, Ndlr), ou à la réunion de suivi des gagnants 2018 du prix de l'innovation Paris Ouest La Défense (Pold). Ces entrepreneurs de la Défense, Puteaux, Courbevoie ou des Hauts-de-Seine ont raconté chaque étape de leur parcours, qu'ils aient été au chômage, en possession d'une idée innovante ou ayant tenté une reconversion.

« *Sans les codes, sans un bon entourage et sans argent,* c'est impossible de créer son entreprise, résume Nicolas Schu, trentenaire fondateur d'une application mobile destinée à la création simple et à teinte écologique d'événements, Upviewsly. *Ou bien ils vont le faire et ça va se casser la gueule pour X ou Y raison […] le reste est du storytelling !* ». Quelque peu désabusé, il rappelle que derrière la création d'une entreprise se cachent un processus, des étapes à respecter.

« *L'entrepreneuriat, c'est beaucoup de travail,* pose d'emblée Fati Mrani, fondatrice d'Avekapeti, un site internet de commande de repas faits maison. *On ne fait pas cela en un claquement de doigts. Après avoir testé le concept par mes propres moyens, il m'a fallu six mois de travail seule dans ma chambre, juste pour pouvoir établir le modèle économique de l'entreprise et rédiger ses statuts juridiques.* »

Un financement en plusieurs temps

« *Au début, on a peur d'en parler parce qu'on se dit que quelqu'un va le faire à [sa] place,* raconte Nicolas Schu, qui travaille d'arrache-pied à la Défense pour le succès de sa jeune société. *Sauf que cela demande, pour réussir, un énorme appui financier, tellement de temps et d'efforts que personne ne peut vous pomper l'idée.* » Tel serait le périple qui attendrait chaque créateur d'entreprise. « *Juste l'analyse de marché est colossale* », poursuit-il.

« *Pour le modèle économique, notre projet initial était un camion à sieste* », se souvient Camille Desclée, cofondatrice de Nap & up, une jeune pousse qui propose des capsules de siestes pour les salariés des grandes entreprises. « *Au bout de trois mois, on s'est rendu compte que ce n'était pas viable, le camion était trop coûteux, donc on a pivoté en passant sur des modules et des prestations évènementielles* », continue-t-elle.

« *Le développement initial [représente] 3 000 euros. Puis à partir de là, entre l'idée et la venue à la vie du site internet, il y a eu 25 000 euros de dépensés* », selon Fati Mrani, fondatrice du site de livraisons de plats faits maison, Avekapeti.

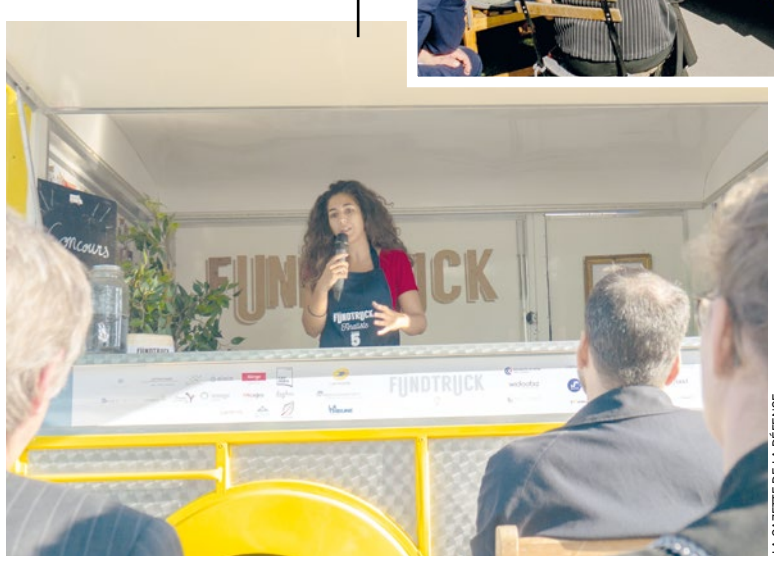

LA GAZETTE DE LA DÉFENSE

Si pour ces entrepreneurs, l'idée de base de leur projet était bien définie et plutôt innovante, les encouragements à l'entrepreneuriat poussent aussi parfois des personnes aux idées vagues, aux projets sous formes de bribes, vers la création d'entreprise. « *Parfois, j'ai des personnes qui viennent à mes ateliers avec des idées inexistantes* », avertit Sandrine Oeuvrard, coach certifiée d'ateliers au Guichet unique des entrepreneurs de Courbevoie.

Lors d'une réunion animée par une association d'accompagnement à la création de société, BGE Parif, le 10 septembre dernier, les participants étaient effectivement très vagues dans leur idée d'entreprise. Si certains étaient méfiants à la perspective de trop parler et de se faire voler l'idée, d'autres présentaient des projets manifestement flous, sans connaissance réelle de certaines étapes et contraintes. Plusieurs rapportent passer outre certaines d'entre elles sans s'en rendre compte.

À l'instar de ce couple sûr de son projet entrepreneurial, qui souhaite passer tout de suite à la partie juridique de la création d'entreprise. « *Nous voulons d'abord créer la structure pour que toutes les dépenses soient encadrées* », déclare le jeune homme. Le formateur lui demande alors s'il a défini son

LA GAZETTE DE LA DÉFENSE

Cette course frénétique aux financements se traduit par une recherche de visibilité supplémentaire et d'un élargissement du réseau à l'aide d'évènements et de concours, lesquels existent par dizaines.

modèle économique et étudié le marché : « *Non, pas encore… mais on peut le faire après, non ?*»

Une jeune femme souhaite créer un site internet de commerce de médecine douce à partir de produits importés, composés d'huiles essentielles et de crèmes. Elle a déjà planifié son voyage pour aller tester les matières premières de ses produits. Le formateur semble effaré : « *Mais vous êtes-vous renseignée sur les frais de douanes, les normes européennes et françaises pour ce genre de produits ?* »

« *Il y a des normes ?* », lui demande alors la jeune femme qui se posait davantage la question de savoir si en créant d'abord sa société, elle serait exemptée de payer la TVA sur ses billets d'avions. À un atelier de travail sur le contexte personnel de l'entrepreneuriat, l'une des participantes, partie suite à un plan de départs volontaires d'un grand opérateur téléphonique, ne semble pas avoir d'idées bien définies : « *Je souhaite monter un projet d'application qui mêlerait ma passion du golf, et aussi mes origines.* »

Ces exemples de créateurs de jeunes entreprises en difficulté sont également nombreux au Café des créateurs seniors, organisé mardi 24 septembre dernier, là encore au Guichet unique à Courbevoie. Un premier entrepreneur, aujourd'hui sexagénaire, explique : « *Je fais des cours d'informatique à domicile pour les personnes âgées depuis 2005.* »

À vos marques ! Prêts ! Entreprenez !

« *C'est difficile* », confie-t-il. Le « *bouche à oreille* », seul point sur lequel il compte pour se faire connaître, ne fonctionne pas. « *Aujourd'hui, les gens sont de plus en plus connectés, ils ont moins besoin de moi* », se désole-t-il en assurant que même « *ses clients fidèles* » ne pensent pas à le recommander à leurs amis.

Fatima, 41 ans, songe, quant à elle, à lancer sa boutique de produits cosmétiques pour cheveux.

Coiffeuse depuis ses 16 ans, elle a consacré toute sa vie à ce métier. Mais une grosse tendinite, trop tardivement soignée, l'a poussée à arrêter son travail après un an d'arrêt maladie. Elle vient depuis plusieurs semaines au Guichet unique. Elle en est au début de sa réflexion, mais sa priorité est de trouver « *un local pour [se] lancer* », explique-t-elle.

Pour ceux qui sont plus avancés, une fois l'idée travaillée à l'aide de l'étude de marché, du modèle économique et de la rédaction des statuts, il faut mettre en place le projet. Là encore, un réseau aide grandement. « *Mes dépenses de création d'entreprise, en réduisant au maximum les coûts, étaient de 800 euros,* énumère Nicolas Schu de sa petite start-up Upviewsly. *J'ai un avocat dans la famille qui m'a permis de faire les statuts légaux de l'entreprise, et un ami graphiste m'a fait mon logo.* »

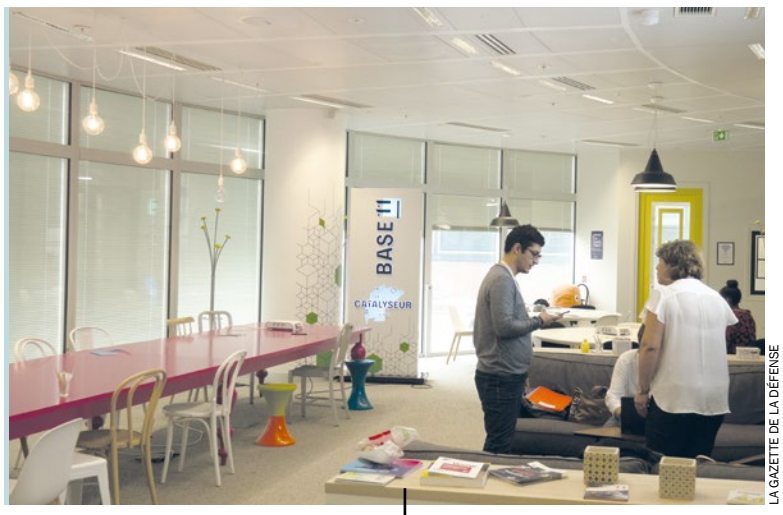

LA GAZETTE DE LA DÉFENSE

Il existe une liste pléthorique de concours de start-up en France, y compris dans les Hauts-de-Seine : Made in 92, le Fundtruck, le prix de l'innovation Paris Ouest La Défense (Pold)...

Être accompagné de manière plus institutionnelle serait aussi bien souvent une nécessité vitale, témoignent les plus aguerris des créateurs d'entreprise croisés, notamment pour la mise en place et le développement de l'activité. « *Je suis passé par deux incubateurs qui ont permis de développer le concept et de le tester* », détaille Nicolas Pereira, cofondateur de Solylend, une plateforme en ligne de prêt participatif à des projets de l'économie sociale et solidaire. « *J'ai pu bénéficier du statut étudiant-entrepreneur et intégrer l'incubateur de Paris-Dauphine* », se rappelle Fati Mrani d'Avekapeti : « *Cela permet d'avoir un accompagnement et de bénéficier du réseau de l'école.* »

Camille Desclée, cofondatrice de Nap & up, a également pu bénéficier du statut étudiant-entrepreneur et être « *préincubée* » par Paris-Dauphine. « *Nous avons pu bénéficier des réseaux des écoles Polytechniques et Agro Paris tech, leurs incubateurs, et désormais l'accélérateur d'entreprises financé par Patrick Drahi (propriétaire de l'opérateur SFR, Ndlr) et Polytechnique* », explique Clément Benassy, cofondateur de Néolithe, jeune pousse qui transforme les déchets en granules.

Mais que faire si l'entrepreneur n'a pas l'appui de réseaux issus des établissements où ils ont fait leurs études ? « *Je ne connais pas assez de personnes pour intégrer un incubateur,* précise Nicolas Schu. *J'ai donc un suivi gratuit de la part de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) avec des rendez-vous réguliers d'accompagnement.* »

Un entrepreneuriat « à deux vitesses » ?

La formatrice certifiée Sandrine Oeuvrard indique, elle, avoir pu se lancer dans l'entrepreneuriat grâce à son parcours dans le privé comme à des formations : « *Mon expérience dans le privé chez Nissan, Chanel et l'Oréal, m'a permis de me former dans les compétences nécessaires à la création de mon entreprise.* »

« *Etant donné le coût de la sous-traitance, on est obligé de se former, donc c'est très utile sur certains points, mais parfois, on perd du temps et on se forme frénétiquement au dépend du projet lui-même* », alerte cependant Nicolas Schu. « *La solitude me faisait peur, les formations et ateliers sont pas mal pour rompre avec cela, mais il faut aussi savoir dire stop* », abonde Sandrine Oeuvrard.

Jocelyne, retraitée dynamique qui tricote écharpes et tours de cou comme complément de revenus, n'a pour sa part que du bien à dire des opportunités de formation. « *J'ai fait moi-même mon site internet avec la boutique en ligne grâce à une formation* », se félicite la sexagénaire avec une écharpe fait-main autour du cou.

LA GAZETTE DE LA DÉFENSE

« *Sans les codes, sans un bon entourage et sans argent, c'est impossible de créer son entreprise* », selon Nicolas Schu, trentenaire fondateur d'une application de création d'événements, Upviewsly.

De l'argent, un réseau et des compétences

« *On est clairement sur un entrepreneuriat à deux vitesses,* estime Sandrine Oeuvrard. *Il y a ceux qui ont le réseau et les connaissances suffisantes pour s'en sortir en travaillant beaucoup, puis il y a les autres.* » Une idée partagée par Nicolas Schu qui a remarqué, de l'aspect plus financier, « *deux temporalités pour les levées de fonds : les entreprises qui sont dans la recherche et développement, elles ont besoin de fonds immédiatement [...], les autres, il faut que le produit soit déjà approuvé par les consommateurs pour espérer obtenir de l'argent.* »

« *J'ai pu faire le développement initial à partir de 3000 euros. Puis à partir de là, entre l'idée et la venue à la vie du site internet, il y a eu 25000 euros de dépensés* », se souvient ainsi Fati Mrani, la fondatrice du site de livraisons de plats faits maison. Pour Clément Bénassy, de Néolithe, il a fallu « *une enveloppe de 5000 euros* » pour lancer sa société.

Cette course frénétique aux financements se traduit par une recherche de visibilité supplémentaire et d'un élargissement du réseau. Pour cela, il existe aujourd'hui de nombreux évènements et concours qui octroient à minima de la visibilité, sinon des gros sous. Publics ou privés, ils sont maintenant pléthoriques, partout en France, y compris dans les Hauts-de-Seine : Made in 92, le Fundtruck, le prix de l'innovation Paris Ouest La Défense (Pold)…

N'est pas entrepreneur qui veut

« *J'ai participé à beaucoup de concours et on a été finalistes d'une vingtaine d'entre eux,* compte Fati Mrani. *Ça m'a formé, j'ai pu avoir du réseau.* » Nicolas Pereira de Solylend explique utiliser le « *répertoire mensuel des concours start-up du journal Les Echos* », afin de continuer à se faire connaître : « *On décide de participer si on estime avoir de bonnes chances d'être identifiés par des investisseurs potentiels et des réseaux.* »

« *Depuis le début, nous avons participé à une trentaine d'évènements,* comptabilise Clément Bénassy de Néolithe. *C'est chronophage mais après, c'est une stratégie assumée nous permettant de faire venir les clients et investisseurs potentiels.* » Pour le duo de Nap & up, une dizaine de concours gagnés ont permis d'élargir les rangs des investisseurs et de développer le projet, qui compte aujourd'hui pour les clients de grosses sociétés du quartier d'affaires.

Des formations, oui mais pas trop

Une fois l'activité stabilisée, les entreprises doivent enchaîner les levées de fonds afin de pouvoir survivre d'abord, grossir ensuite. Pour Néolithe, il faut pouvoir lever pas moins de « *deux millions d'euros pour financer la recherche et le développement* », estime Clément Bénassy. Quant aux autres, ils ont un plan de financement précis en tête, avec des échelles différentes selon l'activité et l'ambition.

Pour Nicolas Pereira, de la plateforme solidaire de financements, Solylend, « *un troisième plan de financement à hauteur de 800000 euros est en cours, après un financement initial de 180000 euros et un second de 500000 euros.* » De même pour Fati Mrani du site de livraisons de repas Avekapeti. « *Le premier exercice comptable avait demandé 180000 euros en levée de fonds,* se souvient-elle. *La seconde vague sera de 600000 euros si tout va bien.* » Jusqu'à la suivante.

Jeunes pousses ou sociétés établies : qui échoue, et pourquoi ?

Si l'entrepreneuriat peut être une belle aventure, mieux vaut être préparé aux conséquences parfois rudes d'un échec. « *Vous entrez dans un tribunal, vous êtes chef d'entreprise et vous ressortez, vous n'êtes plus qu'un numéro de dossier et vous avec tout perdu* », synthétise Franck Hégelé, délégué général de l'association 60000 Rebonds. Cette dernière accompagne les entrepreneurs passés par une liquidation, elle est notamment présente dans les Hauts-de-Seine, à Courbevoie.

« *C'est très violent, [...] c'est un traumatisme professionnel, financier et personnel* », assure-t-il en évoquant les conséquences financières mais aussi familiales qu'une liquidation judiciaire peut avoir pour un entrepreneur. « *Vous avez une stigmatisation sociale dans laquelle le mot échec est associé à de l'incompétence, alors que c'est faux* », poursuit le membre de l'association qui soutient gratuitement des entrepreneurs de tout âge, bien qu'ils soient majoritairement masculins et quinquagénaires : « *Nous avons 30 % de femmes* », précise-t-il des accompagnés.

Pour Franck Hégelé, difficile de pointer du doigt un secteur en particulier qui serait particulièrement touché par les liquidations. « *Quand le BTP souffre, on dit que l'économie va mal. Donc on a des portions importantes du secteur de la construction. On a eu du commerce, l'hébergement, la restauration* », énumère-t-il.

Pour les liquidations, « *les causes sont diverses et variées* », estime Franck Hégelé. « *Ce sont des retournements de marché, une trésorerie insuffisante, une discorde entre des associés* », indique-t-il en précisant que tous les secteurs d'activité sont touchés. « *Ce sont surtout des TPE et des PME* », remarque-t-il tout de même.

« *Elles ont une très forte sensibilité à ce qu'il peut se produire dans leur environnement ou en interne,* analyse le délégué général de 60000 Rebonds. *Un client qui ne les paie pas dans les temps, ça peut les mettre dans une situation d'extrême fragilité.* » L'association compte d'ailleurs présenter prochainement une étude sur les causes de la liquidation des entreprises qu'elle a observé.

En aidant ces patrons d'entreprises, 60000 Rebonds a pu observer « *un spectre très large* » d'entreprises liquidées. « *Il y a des entreprises qui ont une durée de vie de un an et d'autres qui ont une trentaine d'années,* souligne-t-il. *Mais ce dont on s'est rendu compte, toujours à travers notre prisme, c'est que les entrepreneurs ont souvent entrepris vers l'âge de 40 ans et ont été à la tête de l'entreprise pendant au moins huit ans* », avant que celle-ci ne soit finalement liquidée.

ARCHE SUD Rose de Cherbourg : pas facile de passer d'un échangeur routier au jardin public

Au chantier de l'échangeur de la Rose de Cherbourg, les urbanistes et jardiniers de Paris La Défense doivent faire avec des contraintes complexes afin d'habiller le futur jardin suspendu.

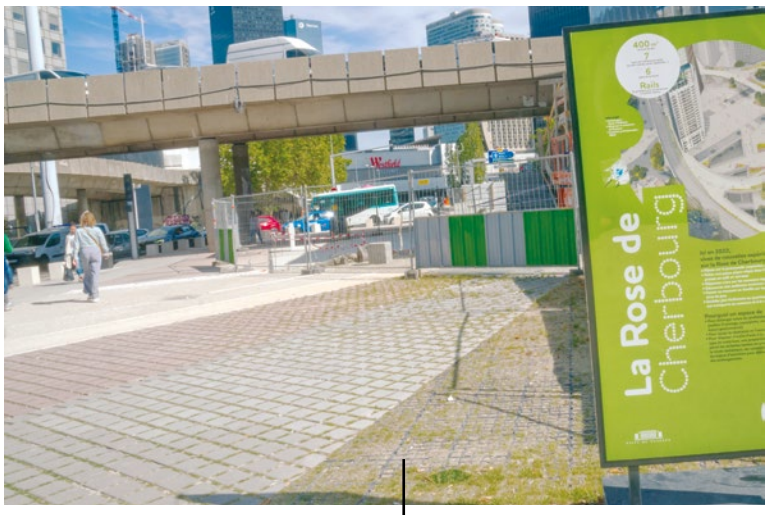

LA GAZETTE DE LA DEFENSE

Paris La Défense, organisme public qui aménage et gère le quartier d'affaires, teste différents revêtements de sol en bétons clairs ou foncés, en sable, constitués de graviers ou de pavés.

Transformer un échangeur routier en jardin suspendu n'est pas chose facile. L'établissement public aménageur et gestionnaire du quartier d'affaires, Paris La Défense, en a fait l'illustration mercredi 18 septembre lors d'une visite autour du chantier de la Rose de Cherbourg organisée à l'occasion de l'*Urban week*. L'ancienne voie rapide, côté Puteaux, sera transformée en jardin.

Mais son aménagement n'est pas si simple. Les équipes d'urbanistes et de jardiniers de Paris La Défense doivent mener de nombreux tests sur les dallages pour choisir le plus pratique à l'usage, tout en restant esthétique et en prenant en compte les spécificités du quartier. La problématique des plantes choisies pour arborer les lieux est aussi au centre des préoccupations.

« *La composition prend en compte les contraintes du site: trafic routier et flux piétons, voies ferrées enterrées, réseaux* », qui émaillent l'ancien échangeur encerclant la future tour Hekla, et la résidence étudiante déjà sortie de terre, commente Raphaëlle Fenet, cheffe des projets urbains à Paris La Défense. En plus d'un réseau de télécommunications qui passe juste sous la résidence étudiante, un réseau de voies ferrées sort de terre à quelques dizaines de mètres, circulent quotidiennement les trains reliant la Défense à Puteaux.

Fin de chantier en 2022

« *L'échangeur n'a pas été construit à l'origine pour supporter une promenade végétalisée,* explique la cheffe des projets urbains à propos de la Rose de Cherbourg. *Positionner des espaces verts dessus modifie les sollicitations prévues à l'époque.* » La transformation de la voie rapide donne donc du fil à retordre aux aménageurs, qui doivent limiter le poids des dallages, mais aussi des espaces verts.

Face à la future tour Hekla et à la résidence étudiante Campuséa Rose de Cherbourg, Paris La Défense teste ainsi différents revêtements de sol en bétons clairs ou foncés, en sable, constitués de graviers ou de pavés. Ces finitions sont ainsi mises à l'épreuve des passants, premiers testeurs, bien souvent sans le savoir, de ce qui composera peut-être le futur jardin.

Casse-tête

Déjà, les équipes de l'organisme savent que les bandes de cailloux blancs « *utiles pour gérer les eaux pluviales* » ne seront pas retenues. « *Leur fonction a été détournée sur un autre projet, des gens s'en servaient comme projectiles contre les immeubles plus loin* », souligne Raphaëlle Fenet. Si rien n'est encore défini, elle indique que les revêtements trop lisses n'ont pas la préférence des équipes de Paris La Défense.

« *Ils se salissent plus vite et sont plus glissants* », explique-t-elle. Différents petits pavés entourés d'herbes ont aussi montré leurs limites. « *Avec l'été, l'aménagement a souffert* », concède la responsable devant les petites bandes pavées entourées d'herbes grillées par la chaleur des canicules. « *Ça ne fait pas très propre* », constate l'une des personnes venue pour la visite. Le reste du groupe ne peut qu'acquiescer.

Pas plus de 40 cm de terre

L'herbe entourant les pavés aurait en effet dû être arrosée et taillée, un travail qui demanderait trop de présence et de minutie. Si les choix ne sont pas encore arrêtés, les futurs promeneurs de la Rose de Cherbourg ne marcheront probablement pas sur ces petits pavés. Dans le même temps, des dallages aux teintes ocres sont testés face à la résidence étudiante.

« *On a regardé où on pouvait planter, et partout où on pouvait, on a mis des plantations* », détaille-t-elle. Un aménagement qui paraît simple, mais qui demande pourtant un travail minutieux des urbanistes et des jardiniers : « *On ne peut pas mettre plus de 40 cm de terre.* » Ces spécialistes doivent donc se tourner « *vers des plantes adaptées* », bosquets ou arbres spécifiques qui répondent à ces exigences.

Les plantes grimpantes, qui ne nécessitent qu'une faible épaisseur de substrat, vont aussi être privilégiées sur la partie sud de la Rose de Cherbourg, à en croire les images qui illustrent le futur projet que Raphaëlle Fenet présente tour à tour sur des

LA GAZETTE DE LA DEFENSE

La transformation de la voie rapide donne du fil à retordre aux aménageurs, qui doivent limiter le poids des dallages, mais aussi des espaces verts.

plaquettes. Toute cette partie de l'ancien échangeur devrait en effet être abritée par ce genre de plantes, installées sur des tuteurs arrondis entourant toute la largeur de la promenade. Il faudra attendre quelques années pour pouvoir se balader à l'ombre des jardins de la Rose de Cherbourg : le chantier devrait continuer jusqu'en 2022.

E.Taillandier

COURBEVOIE Faute de ventes, plus de kiosque à journaux à Gambetta

Le kiosque à journaux face au parc de Freudenstadt de Courbevoie ne rouvrira pas. Son propriétaire ne pouvait plus vivre des recettes de la vente de journaux et magazines.

LA GAZETTE DE LA DÉFENSE

Le kiosque à journaux situé face au parc de Freudenstatd à Courbevoie ne devrait pas rouvrir, il n'attirait plus assez de clients. Le kiosquier ne pouvait pas poursuivre dans de telles conditions.

Lors du conseil de quartier de Gambetta, lundi 23 septembre dernier, les Courbevoisiens présents se sont inquiétés de la réouverture du kiosque à journaux installé face au parc de Freudenstadt. Face à leurs inquiétudes, Catherine Morelle, adjointe au maire déléguée au quartier Gambetta, a été claire : faute de ventes, le kiosque ne rouvrira pas, en tout cas pour le moment.

« *On ne peut plus acheter de journaux dans le quartier* », soulignait une riveraine obligée de se rendre « *à la Défense même pour acheter* » ses magazines : « *Au début, une affiche indiquait qu'il était simplement fermé pour une semaine.* » Plusieurs semaines se sont écoulées, et pas de réouverture. « *Je me suis entretenue avec le kiosquier,* a indiqué Catherine Morelle. *Il faisait 150 euros de chiffre d'affaires par mois.* »

Impossible de poursuivre son activité dans ces conditions. « *Nous allons voir avec lui, mais il pourrait rouvrir et vendre des glaces ou des crêpes pour les enfants* », a poursuivi l'adjointe en évoquant le réaménagement du parc de Freudenstadt. « *On se plaint que les petits commerces comme ça ferment, mais lorsqu'ils sont ouverts, il faut les soutenir et acheter* », a tenu à préciser l'adjointe.

ESPLANADE NORD

Plus de terre pour les cerisiers du Japon

Ils n'avaient pas apprécié les canicules de cet été. En trop mauvaise santé pour être sauvés, les cerisiers de la place de l'Iris seront désormais plantés dans des bacs plus grands.

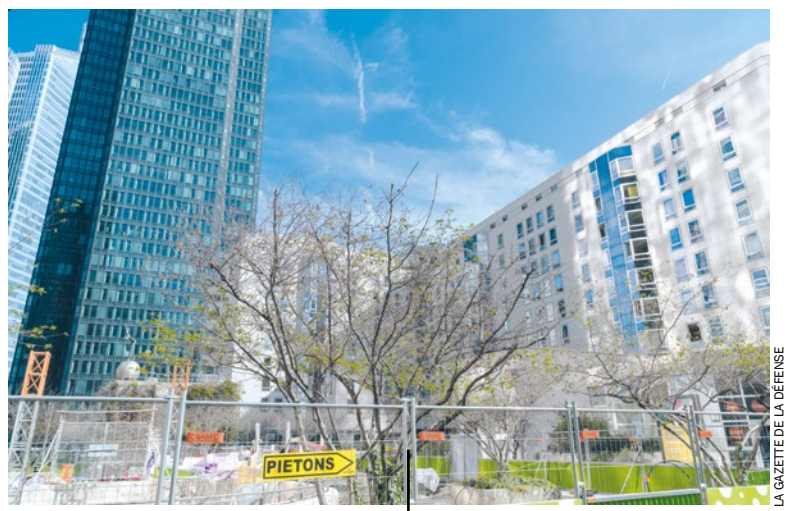

LA GAZETTE DE LA DÉFENSE

« *Malheureusement, les sujets ont trop souffert de cet épisode intense et présentent un état très dégradé,* rappelle Paris La Défense. *Ils seront déracinés en octobre.* »

Les fortes chaleurs de l'été, encore plus intenses sur la dalle piétonne entourée de tours vitrées, avaient été fatales aux cerisiers du Japon de la place de l'Iris, au pied du chantier de la tour Saint-Gobain (voir édition du 28 août, Ndlr). De nouveaux cerisiers du Japon vont être en conséquence plantés par Paris La Défense, mais avec une terre de meilleure qualité et plus abondante, a annoncé récemment l'établissement public aménageur et gestionnaire du quartier d'affaires.

« *L'épisode de sécheresse très agressif auquel nous avons fait face a fragilisé des végétaux déjà arrivés en limite de développement dans un environnement artificialisé contraint. Malheureusement, les sujets ont trop souffert de cet épisode intense et présentent un état très dégradé,* rappelle Paris La Défense. *Ils seront déracinés en octobre et remplacés par des Prunus accolade (des cerisiers du Japon, Ndlr) en novembre. Le substrat sera également renouvelé et amélioré, et […] leur jardinière sera agrandie.* »

En bref

PUTEAUX

Conseils gratuits des notaires des Hauts-de-Seine

Pour la semaine de l'immobilier, les notaires du département viennent à la rencontre du public au Palais de la culture, ce mercredi 2 octobre de 18 h à 20 h.

Joignables aussi par courriel ou téléphone

Les habitants des Hauts-de-Seine qui souhaiteraient pouvoir rencontrer un notaire gratuitement peuvent se rendre, ce mercredi 2 octobre de 18 h à 20 h, à l'auditorium du Palais de la culture putéolien. « *Il vous conseillera sur votre projet d'achat, de vente, de transmission…* », indique la Chambre des notaires des Hauts-de-Seine de cet événement proposé dans le cadre de la semaine nationale de l'immobilier.

Par ailleurs, les résidents des Hauts-de-Seine peuvent obtenir des conseils gratuits tout au long de l'année par courriel à info92@paris.notaires.fr. « *Un notaire désigné par la Chambre vous répondra par mail dans un délai de sept jours* », assure la Chambre des notaires des Hauts-de-Seine. Cette dernière assure également une permanence téléphonique, qui permet d'être rappelé pour échanger en écrivant à permtel92@paris.notaires.fr.

LA GAZETTE DE LA DÉFENSE

L'image

NANTERRE Un nouveau théâtre pour la fac

Il est excentré dans le bâtiment Paul Ricoeur, construit en 1995 et censé devenir l'accueil de l'université Paris Nanterre, avant que ne soit annulée l'implantation de la gare RER à cet emplacement. La version lourdement rénovée du théâtre Bernard-Marie Koltès, amphithéâtre devenu espace scénique, a été inaugurée ce vendredi 27 septembre, après un chantier de 1,9 million d'euros dont plus de 600 000 euros du Département des Hauts-de-Seine. Sa jauge est passée de 450 à 350 places, les sièges recouverts là où le bois était nu, et les équipements scéniques comme le plancher totalement renouvelés.

En bref

COURBEVOIE

Initiation à la programmation informatique

L'association Starinux propose ce samedi un cours de 4 h 30 pour découvrir la programmation dans le langage Javascript, dédiée aux presque débutants ayant des notions de HTML.

Ce samedi 5 octobre, de 14 h à 18 h 30, l'association courbevoisienne de promotion du logiciel libre et open source, Starinux, propose une formation dédiée au langage informatique Javascript dans les locaux du Club informatique régional de Courbevoie (Ciroco, au 48 rue de Colombes, Ndlr). Cet atelier de programmation est dédié à des personnes « *n'ayant jamais programmé ou ne connaissant pas Javascript* », pour peu qu'ils possèdent « *des connaissances a minima du HTML* », précise l'annonce de l'événement.

Celui-ci nécessite une participation de 20 euros qui donne accès à une vingtaine d'ateliers dans l'année, tarif réduit à 10 euros pour les personnes sans emploi. Javascript est un des langages de programmation informatique parmi les plus utilisés, et l'une des technologies au coeur des sites web aux côtés du HTML et du CSS. Si ces deux derniers déterminent l'apparence statique des sites internet, le Javascript permet la création de pages interactives et d'applications web.

COURBEVOIE

Le chantier Eole trop bruyant pour les habitants ?

Des riverains du chantier Eole se sont plaints du bruit produit par les travaux. Le maître d'œuvre de l'extension à l'Ouest du RER E, la SNCF, s'est engagé à faire les vérifications nécessaires.

LA GAZETTE DE LA DÉFENSE

Lors du conseil de quartier de Gambetta, à Courbevoie, un riverain s'est plaint de « *sifflements permanents* » provenant du chantier Eole en soirée depuis la fin de l'été.

Le chantier d'extension à l'Ouest du RER E (projet Eole, Ndlr) produit-il des nuisances sonores ? Un riverain portait la parole de ses voisins au conseil de quartier de Gambetta, à Courbevoie dans la soirée du lundi 23 septembre. Devant le représentant du maître d'œuvre du chantier, qui vise à prolonger la ligne de RER E vers l'Ouest de l'Île-de-France, il expliquait que le tunnelier produisait des bruits continus particulièrement désagréables.

Étonné par la plainte, le maître d'œuvre, qui n'est autre que la SNCF, a expliqué ne pas savoir d'où pouvait provenir un tel bruit. Devant les riverains et les élus présents ce soir-là, le responsable s'est engagé à faire les vérifications nécessaires, tout en précisant que le chantier est justement enregistré en continu pour éviter tout désagrément sonore pour les riverains.

« *Il y a des sifflements permanents la nuit depuis au moins la fin de l'été* », s'emporte un riverain de la résidence Gambetta. S'il n'est pas concerné par ces bruits incessants ses voisins lui ont demandé de porter leurs paroles. « *C'est insupportable pour eux* », explique-t-il. Du côté du maître d'œuvre, chargé de faire une présentation de l'avancée des travaux, c'est l'étonnement.

Le chantier est en effet enregistré en permanence et ne dépasse que « *rarement le volume sonore autorisé* », assure-t-il. « *Peut-être que ce sont les pompiers, quand ils passent, effectivement on a des pics* », poursuit-il. Une explication qui ne convainc pas du tout l'habitant, qui assure que ce sont bien « *des sifflements permanents* » qui importunent ses voisins la nuit, et pas les sirènes des pompiers.

« On n'entend rien »

Un peu décontenancé par cette plainte, à laquelle il ne s'attendait pas, le responsable de la SNCF a finalement assuré les riverains qu'il serait procédé à des mesures « *en soirée* » dans les logements concernés. Si bruits il y a, ceux-ci devraient être prochainement atténués : la fin du montage du hangar acoustique est prévue pour la fin du mois d'octobre, annonce-t-il. Déjà en partie installé, ce hangar, grosse cloche de métal posée sur le chantier, permet de masquer le bruit des travaux.

Le bruit ne dérange cependant pas tout le monde. C'est le cas d'une commerçante de l'avenue Gambetta, dont l'établissement fait face au chantier, rencontrée jeudi 26 septembre. « *Il faut arrêter, on n'entend rien du tout* », confie-t-elle, un brin agacée. Chez elle, aucun bruit. Si un léger sifflement est en effet audible à l'extérieur, à proximité directe de l'extrémité Ouest du chantier, ce n'est plus le cas quelques mètres plus loin.

Bientôt des mesures acoustiques

« *Le bruit des travaux les dérange alors que vraiment, on n'entend rien* », continue-t-elle en assurant que des ouvriers se sont déjà fait « *alpaguer par des riverains* » en colère. Certains auraient même « *bloqué la route pour empêcher un camion de passer* », poursuit-t-elle. « *C'est sûr que retarder les travaux, ça va faire avancer les choses* », soupire-t-elle, contrariée par l'attitude de certains habitants.

Si le bruit du chantier ne pose aucun problème selon elle, les travaux ont tout de même quelques conséquences. « *La seule chose dérangeante avec les travaux, c'est que ça a fait remonter les rats. On en voit passer souvent par ici* », explique-t-elle en montrant du doigt le trottoir face à l'entrée de son établissement. « *Aussi, parfois, il y a quelques vibrations,* concède-t-elle. *Mais c'est très léger.* »

E.Taillandier

En bref

ESPLANADE NORD

Place de l'Iris, un restaurant avec terrasse dans un an ?

L'établissement public gestionnaire et aménageur du quartier d'affaires souhaite l'implantation d'un restaurant et bar dans un local de 300 m². Les candidats ont jusqu'au mercredi 18 octobre.

Un futur emplacement de choix est proposé par Paris La Défense aux restaurateurs place de l'Iris, avec une mise à disposition en octobre 2020. L'établissement public du quartier d'affaires a en effet lancé une procédure de sélection préalable pour un futur local de 306 m² mais aussi une « *terrasse en rooftop* » d'environ 40 m² ainsi qu'une potentielle terrasse sur la dalle de 140 m². Les candidats ont jusqu'au mercredi 18 octobre pour se faire connaître.

Située au Nord de l'esplanade, sur le territoire de Courbevoie, la place de l'Iris, à la date prévue d'ouverture, sera alors totalement réhabilitée. L'établissement pourra probablement compter parmi ses clients les salariés du siège de Saint-Gobain en construction, comme de ceux des sociétés occupant alors la tour Alto, elle aussi en chantier. Le chantier de ce nouveau restaurant devrait débuter « *au printemps 2020* », et sa mise à disposition « *à l'automne 2020* ».

Brèves de dalle

Amusement général à la mairie de Courbevoie mardi 24 septembre dernier, alors que quelques dizaines de personnes attentives assistent à une conférence sur la reconversion après 45 ans. Laurent Polet, cofondateur du Réseau primaveras, association qui soutient des personnes en pleine reconversion professionnelle, anime la conférence.

Alors qu'il assure à son public qu'une reconversion ou un changement de poste n'est pas synonyme d'un abaissement de salaire, le maire Jacques Kossowski (LR) entre dans la salle et demande à prendre la parole rapidement. L'édile prend le micro et lance : « *Si vous faites la fine bouche, vous n'y arriverez pas* ». Evoquant ces temps difficiles face aux sourires amusés de l'assistance, il poursuit : « *Si on vous propose une place, quelle qu'elle soit, prenez-la.* »

« *Il sera toujours temps de retrouver votre statut social plus tard, même si c'est dur d'annoncer à ses proches que l'on va gagner moins* », poursuit l'édile avant de conclure en espérant ne pas avoir « *contredit* » le cofondateur du Réseau primaveras. Ce dernier reprend finalement le micro en souriant. « *Voilà un point où nous sommes en désaccord total* », souffle-t-il. Cela n'échappe à personne dans l'assistance parsemée de regards amusés.

Pas de grande surprise dans le classement L'Étudiant 2019, qui liste les école de commerce sur la base des salaires à la sortie puis trois ans après le diplôme. Sans étonnement, les Parisiennes HEC, ESCP Europe et Essec arrivent en tête de ce classement.

Trois ans après la sortie, leurs anciens étudiants gagnent plus de 60 000 euros par an. L'Iéseg, école basée en partie à la Défense, se classe à la douzième place avec un salaire variant de 40 000 à 45 000 euros annuels trois ans après le diplôme.

Autre moment de gêne à Nanterre mercredi 25 septembre. Au tribunal, les bruits d'un homme qui ronfle dérangent une audience au milieu de l'après-midi. La présidente de séance, agacée, s'interrompt même quelques secondes alors qu'elle pose des questions à un prévenu.

Mais le bruit s'intensifie. Il s'agit du prévenu d'une affaire précédente. Le sexagénaire a été condamné à une peine de prison avec sursis pour avoir sorti un pistolet en pleine rue (voir article p.10, Ndlr). Il s'est maintenant installé sur un banc destiné au public et s'est… endormi profondément.

Un policier, chargé de la surveillance de la salle, s'approche du dormeur pour le secouer légèrement. La première secousse n'ayant pas l'effet escompté, il doit à nouveau s'approcher du sexagénaire enrhumé et endormi, pour le réveiller une bonne fois pour toutes. Gêné, l'homme fatigué finit par quitter la salle discrètement, quelques minutes après son réveil.

LA DEFENSE Un *Monstre* progressivement emmuré dans la dalle

Le peintre et sculpteur Raymond Moretti arpentait la Défense tous les soirs, de son domicile à son *Monstre,* jusqu'à sa mort en 2005. Son oeuvre la plus personnelle y attend patiemment son public.

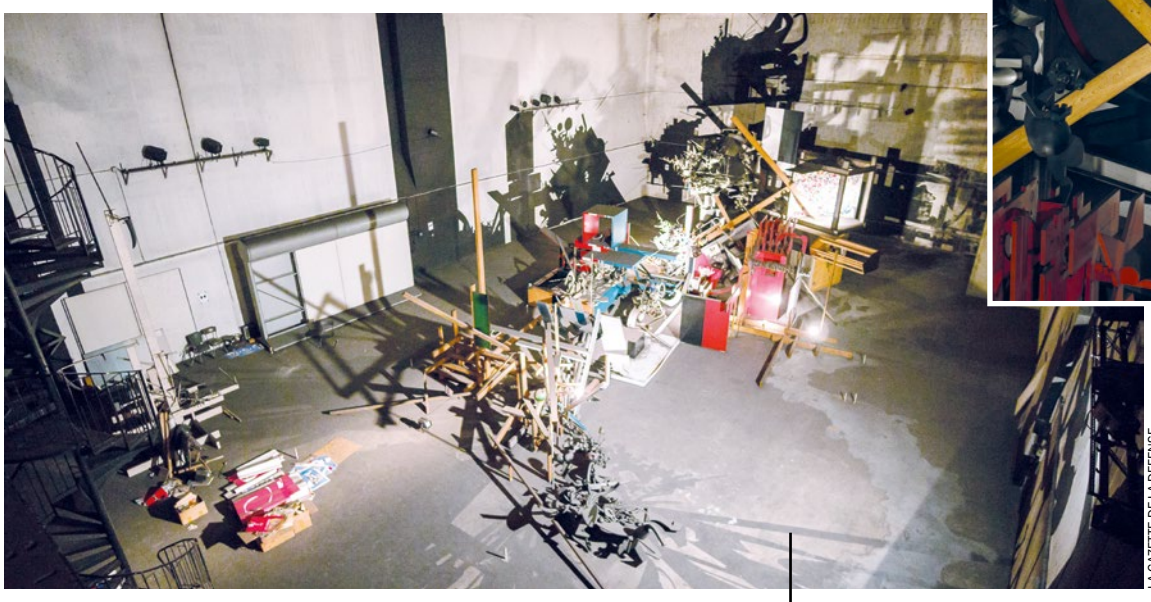

LA GAZETTE DE LA DEFENSE

« *C'est une oeuvre qui n'a ni début, ni fin, et n'a pas de sens en fait, même si beaucoup ont essayé de lui en donner : si vous n'y comprenez rien, c'est normal !* », expose Christine Hoarau-Beauval.

LA GAZETTE DE LA DEFENSE

Assemblement de compositions artistiques entremêlées, le *Monstre* est baigné d'un éclairage aux airs de mystère, composé par Raymond Moretti lui-même.

Il est prévu qu'il ait un jour un public correspondant à sa taille comme à son envergure artistique, mais dort pour l'instant dans les entrailles de la Défense où il fut progressivement emmuré. Le *Monstre* de Raymond Moretti, oeuvre fantastique, mystérieuse et inquiétante constituée petit à petit, toutes les nuits, par son auteur, habitant du quartier d'affaires jusqu'à son décès en 2005. Depuis, elle n'est ouverte au public qu'en de rares occasions.

Au soir du jeudi 19 septembre, en plein milieu du parvis, ils sont une dizaine à attendre de pied ferme la visite du *Monstre,* dans le cadre de l'*Urban week* proposée par Paris La Défense. L'établissement gestionnaire et aménageur du quartier d'affaires est aussi le gardien de cette oeuvre monumentale, tout autant que de l'autre réalisation de Raymond Moretti, sa célèbre cheminée multicolore de 32 m de haut composée de 672 tubes de fibre de verre, nettement plus visible.

« *Kessel et Picasso vont intercéder* »

« *C'est une oeuvre qui n'a ni début, ni fin, et n'a pas de sens en fait, même si beaucoup ont essayé de lui en donner : si vous n'y comprenez rien, c'est normal !* », expose Christine Hoarau-Beauval. Historienne spécialisée dans l'urbanisme et l'architecture contemporains, elle est sollicitée depuis quatre ans maintenant pour mener ces visites de l'*Urban week*. « *On est dans un quartier qui peut être considéré comme un laboratoire de tout ce qu'on a fait depuis le début du XX^e^ siècle jusqu'à aujourd'hui* », note-t-elle peu avant que le petit groupe ne s'engouffre dans les entrelacs souterrains.

La guide et les visiteurs du jour descendent alors un escalier par une ouverture pratiquée dans le bâtiment naissant du projet de restauration Table square, face à la tour Coeur Défense. Quelques niveaux plus bas, un dernier escalier autrefois emprunté par les voyageurs du RER et désormais inutilisé amène à une grande porte sculptée par l'artiste, faisant face à une grille fermée menant au tunnel de l'A14.

Derrière la porte, une mezzanine donnant sur l'immense volume entouré de béton qui attend les visiteurs. Sur la gauche est implantée une petit guérite, où la femme de Raymond Moretti faisait payer les visiteurs de son oeuvre inachevée, rappelle l'historienne. Son carnet de recension des entrées et des paiements en Francs y est toujours ouvert, ainsi qu'un antique téléphone en état de fonctionnement, précise, amusé, le salarié chargé de la sécurité du lieu.

En contrebas de ce volume de 2 500 m² pour 18 m de haut trône le *Monstre,* long de 30 m, occupant 1000 m² sur cinq étages. Assemblement de compositions artistiques entremêlées, il est baigné d'un éclairage aux airs de mystère, composé par Raymond Moretti lui-même. Au sol comme sur les murs, d'immenses ombres… qui n'en sont pas. « *Ce qu'on pense être des ombres projetées, c'est de la peinture* », sourit la guide du soir.

Raymond Moretti commence à travailler sur son *Monstre* dans les année 1960, dans son atelier niçois. Au début des années 1970, il l'emporte à Paris, dans le pavillon Baltard pas encore démoli aux Halles. Expulsé par l'immense chantier qui verra disparaître l'ancien marché parisien (où il réalisera par ailleurs en 1979 une fresque de 200 m² sur l'histoire de l'humanité, Ndlr), il lui cherche une place… ce sera à la Défense.

En 1973, deux oeuvres naissantes s'unissent

Le peintre et sculpteur bénéficie en effet de ses amitiés, notamment avec Michel Moritz, l'architecte chargé d'aménager la dalle piétonne comme de l'installation d'oeuvres d'art contemporain, mais aussi avec quelques grandes figures artistiques. « *Kessel et Picasso vont intercéder pour qu'on puisse déplacer son oeuvre, qui faisait quelques mètres de long* », indique Christine Hoarau-Beauval des plaidoyers de l'immensément célèbre peintre comme de l'écrivain-journaliste à qui la sculpture doit son nom.

Ce sont donc deux oeuvres naissantes qui s'unissent… car le *Monstre* est alors installé à l'air libre. « *En 1973, il n'y avait quasiment pas de dalle, si vous cassez le mur, vous avez vue sur l'Arc de triomphe* », rappelle l'historienne d'un fait difficile à imaginer aujourd'hui dans la pénombre du béton. « *Progressivement, il s'est fait emmurer dans ce volume* », au silence seulement troublé par les vibrations sourdes des RER circulant eux aussi dans les profondeurs de la Défense.

« *On peut le considérer comme des études* », reprend la guide en revenant à la sculpture devenue gigantesque. Nuit après nuit pendant plusieurs décennies, Raymond Moretti parcourait les quelques dizaines de mètres séparant son domicile à l'architecture corbuséenne, la résidence Vision 80, de l'entrée de cette caverne de béton. Il y descendait, puis travaillait tandis que le quartier d'affaires dormait.

« *Il peignait, il sculptait, il jouait beaucoup avec la musique* », poursuit-elle du *Monstre* comme de l'ensemble des oeuvres de l'artiste passionné de jazz. Spécialiste des oeuvres de grand format, illustrateur des couvertures du Magazine littéraire de 1972 à 2004, ce touche-à-tout ami de bien des grands artistes et écrivains voyait parfois sa peinture « *méprisée par l'intelligentsia* », rappelle néanmoins *Le Monde* dans sa notice nécrologique.

Devant le *Monstre,* son talent ne semble pourtant pas souffrir de doutes. Les visiteurs du jour l'observent, ou plutôt la contemplent. Certains prennent moultes photos, l'agent de sécurité les observe. Christine Hoarau-Beauval décrit l'oeuvre, partie par partie, jusqu'à son « *bric-à-brac* » situé dans un noir quasi-complet sous la mezzanine, où Raymond Moretti faisait assoir ses invités au milieu des affiches déchirées et des pots de peinture. Sur les murs de la mezzanine, il avait accroché en hauteur dessins, peintures et illustrations de différents formats.

Sa « *valorisation* » souhaitée

En juin 2005, Raymond Moretti disparaît à 73 ans. La porte du gigantesque volume souterrain est fermée. L'époque n'est pas à la reconnaissance artistique du *Monstre* de cet oiseau de nuit, habitant de la Défense pas comme les autres. L'immense sculpture est oubliée, négligée. « *Au début, il y a eu pas mal de vols,* fait remarquer l'historienne. *On ne comprend pas l'oeuvre, et quand on ne comprend pas, on n'en prend pas soin.* »

De nombreux dessins et affiches disparaissent des murs, volés, d'autres sont vendus par leur propriétaire légitime, la femme de l'artiste, indique la guide aux visiteurs. Aujourd'hui, il n'en reste que peu de choses. Le *Monstre* et ses éclairages, eux, subsistent quasiment intacts sous leur forme terminale. Pour le plus grand plaisir de quelques dizaines de chanceux qui peuvent venir l'observer chaque année, dans le cadre de visites toujours un peu exceptionnelles.

S'il a fallu quelques années, la valeur artistique de l'oeuvre à la fois la plus et la moins aboutie de Raymond Moretti n'est désormais plus mise en doute, même si elle reste confinée à un public restreint. Paris La Défense ne compte d'ailleurs pas l'oublier, loin de là, dans le cadre de son ambitieux objectif consistant à aménager et ouvrir au public des espaces souterrains du quartier d'affaires, actuellement inaccessibles.

Délaissé à la mort de Moretti

L'établissement public souhaiterait en effet créer des espaces artistiques et événementiels dans ces « *volumes sous dalle* », comme sont désignés ces salles plus ou moins grandes, laissées vides au fur et à mesure de la construction et des changements de la Défense. Au sein de l'appel d'offres de ces études de faisabilité liées en particulier aux règles de sécurité du public, Paris La Défense exige que l'appel à projets qui en découlera (si des solutions permettent d'ouvrir ces espaces au public, Ndlr) prévoie la « *valorisation* » de cette oeuvre encore relativement méconnue.

L.Guémart

Quelques niveaux plus bas, un dernier escalier autrefois emprunté par les voyageurs du RER et désormais inutilisé amène à une grande porte sculptée par l'artiste.

La guide et les visiteurs du jour descendent alors un escalier par une ouverture pratiquée dans le bâtiment naissant du projet de restauration Table square, face à la tour Coeur Défense.

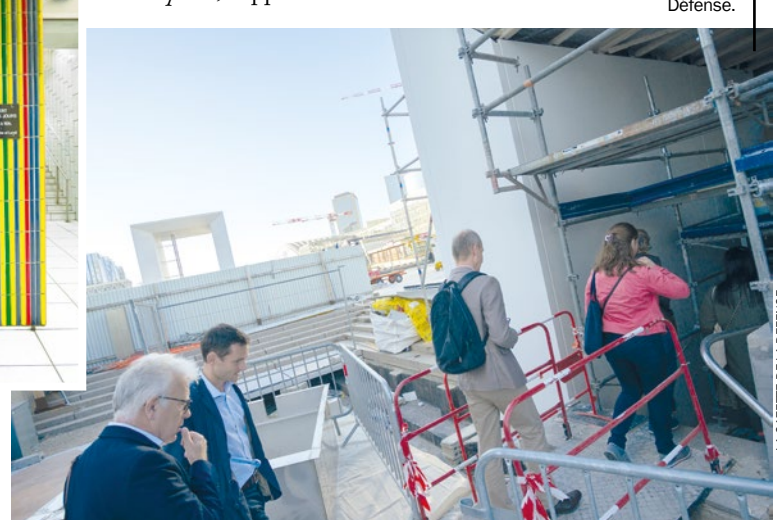

LA GAZETTE DE LA DEFENSE

NANTERRE Des étudiants toujours sans affectation à l'université

Plusieurs centaines d'étudiants désireux d'intégrer l'université de Nanterre n'ont toujours pas reçu d'affectation, trois semaines après la rentrée.

La rentrée n'est pas encore faite pour tout le monde à l'université Paris Nanterre. Plusieurs centaines de jeunes demandeurs pour étudier au sein de la faculté n'ont pas encore reçu leur affectation. Parcoursup, la plateforme d'inscription en ligne mise en place par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, a clos sa dernière procédure de préinscription le 14 septembre dernier.

300 personnes sans affectation

Depuis lors, les candidats ne peuvent plus formuler de vœux. Soutenu par des collectifs d'étudiants ou des syndicats comme l'Union nationale des étudiants de France (Unef, seul syndicat présent à Nanterre, Ndlr), ils tentent désormais de s'inscrire via des commissions, internes à la faculté de Nanterre. La dernière, composée d'élus étudiants et de la vice-présidence, a eu lieu mardi 1er octobre (après le bouclage de cette édition, Ndlr).

« *À Nanterre, on a 300 personnes qui ont été recensées sans affectation* », explique Imane Ouelhadj, secrétaire générale de l'Unef à Nanterre, vendredi 27 septembre (sollicitée, l'université n'a pas communiqué ses chiffres dans les délais impartis, Ndlr). « *C'est un problème assez généralisé* », constate-t-elle en assurant que cette année, son syndicat avait dénombré « *plus d'étudiants en galère par rapport à l'année dernière* » au niveau national.

L'université de Nanterre ne fait pas exception. Ce vendredi-là, seulement 50 étudiants avaient pu être inscrits via les commissions. « *Sur Nanterre, on a vu une nette augmentation de dossiers recensés* », indique la secrétaire générale de l'Unef. « *L'année dernière, on était à à peu près 150 voire 200 dossiers, donc on a presque doublé cette année* », dénonce-t-elle. Elle pointe aussi de nouvelles règles, fixées par le rectorat, selon elle.

Alors que l'année passée, l'Unef avait « *réussi* » à inscrire tous les étudiants sans affectation dans diverses filières de l'université en contournant Parcoursup, cela n'a pas été possible pour la rentrée 2019. « *Les facs étaient assez libres au niveau des inscriptions des nouveaux étudiants* », constate-t-elle. « *Cette année, ce n'était plus possible,* poursuit Imane Ouelhadj. *Donc on n'a pu inscrire que les personnes qui avaient fait des vœux.* » Les aspirants étudiants passés à côté des plateformes d'inscription officielles se sont donc automatiquement retrouvés sans affectation.

Nette augmentation de dossiers recensés

Pour la secrétaire générale de l'antenne de l'Unef à Nanterre, « *le boom des naissances en 2000* » et la « *démocratisation de l'enseignement supérieur* » ont joué dans l'augmentation des demandes d'inscription à la fac nanterrienne. Cette nette augmentation d'étudiants toujours demandeurs d'affectation s'expliquerait aussi par la hausse drastique des frais de scolarité pour les étudiants étrangers.

Dès novembre dernier, Edouard Philippe, Premier ministre, a annoncé une nette augmentation des frais de scolarité pour les étudiants étrangers. Ceux-ci payaient jusque là les mêmes frais d'inscriptions que les étudiants nationaux. Cette mesure a provoqué une levée de boucliers dans certaines facs, qui proposent maintenant de financer elles-mêmes cette augmentation.

LA GAZETTE DE LA DÉFENSE

Sur les 300 personnes sans affectation à Nanterre, l'Union nationale des étudiants de France (Unef) avait seulement pu faire inscrire 50 étudiants dans les différentes filières vendredi 27 septembre.

Cependant, « *il y a pas mal de facs d'Ile-de-France qui n'ont pas appliqué l'exonération automatique* » des frais de scolarité, rapporte Imane Ouelhadj. En clair, même si les frais de scolarité pour les étudiants étrangers n'augmentent pas dans ces universités, ils doivent tout de même avancer les frais, « *2 770 euros pour une licence* », avant d'être remboursés.

Nanterre pratique de son côté l'exonération automatique, et attire nombre d'étudiants désireux de « *pouvoir étudier une année sans galérer financièrement* », détaille l'étudiante. « *Face à ça, on a un gouvernement qui ne met pas les moyens pour ouvrir de nouvelles salles* », déplore la syndicaliste. « *Avec le nombre de lycéens qui souhaiteraient s'orienter après le bac, il faudrait plus d'un campus à construire* » en Ile-de-France, estime la jeune femme, regrettant les répercussions sociales et financières que provoquerait ce manque de places dans les facs.

E.Taillandier

ARCHE NORD

La rénovation de la BNP réussit aux Palatin

Le complexe tertiaire situé à deux pas de la Grande arche a vu un nouveau locataire emménager sur 2 500 m² dans l'ancien siège du cabinet d'audit KPMG.

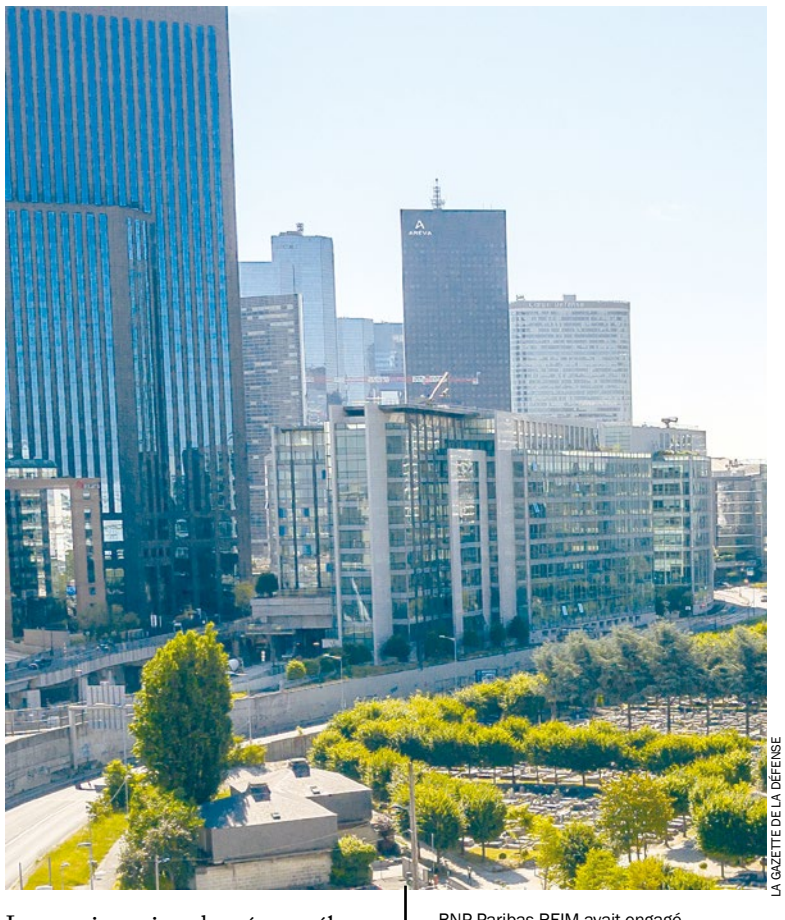

LA GAZETTE DE LA DÉFENSE

BNP Paribas REIM avait engagé jusqu'à fin 2018 de très importants travaux de rénovation, intérieurs comme extérieurs, dans ce complexe de sept étages et 23 000 m².

Le gestionnaire du réseau électrique RTE y avait déjà loué 12 600 m², et le cabinet de conseil en propriété industrielle Gevers & Orès près de 2 000 m². La SCPI accimo pierre, gérée par la filiale immobilière de BNP Paribas, a annoncé récemment la signature d'un nouveau bail dans les immeubles Palatin, pour 2 500 m² et par la société de transport d'hydrocarbures Trapil, portant sur un emménagement à la rentrée 2020.

Jusqu'en 2015, ces immeubles constituaient le siège du cabinet d'audit KPMG, qui l'a quitté pour emménager dans la tour Eqho, à proximité. BNP Paribas REIM avait acquis fin 2017 cet ensemble tertiaire situé côté Courbevoie, à deux pas de la Grande arche. La société avait engagé ensuite, et jusqu'à fin 2018, de très importants travaux de rénovation, intérieurs comme extérieurs, dans ce complexe de sept étages et 23 000 m².

Emménagement de Trapil à la rentrée 2020

« *Le principal défi du projet Palatin aura été de développer une structure permettant un isolement acoustique et antivibratoire des bâtiments puisque Palatin II et III sont positionnés juste au-dessus des voies de chemin de fer* », rappelle la BNP dans sa présentation de l'immeuble, dont 5 000 m² sont encore disponibles.

En bref

ILE-DE-FRANCE

Le Curious lab' lance un second round

Pour la deuxième année, des étudiants vont se pencher sur des problématiques suggérées par des communes des Hauts-de-Seine et des Yvelines pour faire des suggestions. Seront-elles reprises ?

L'année dernière, les étudiants d'établissements d'enseignement supérieur d'Île-de-France avaient pu plancher sur la création d'un kiosque citoyen à Poissy (Yvelines), ou d'un tiers lieu à Puteaux. Cette saison, ils proposeront leurs idées à 11 communes ayant suggéré qu'ils étudient 16 possibilités, dans le cadre du Curious lab'. La seconde édition de cette initiative des conseils départementaux des Yvelines et des Hauts-de-Seine a été lancée vendredi 27 septembre.

À Puteaux, ils avaient travaillé à un espace de travail partagé et de mise en réseau dont ils souhaitaient qu'il permette à tous de créer ou trouver un emploi. Pour cette seconde édition, les étudiants sont chargés par la municipalité de se pencher sur la « *recherche de méthodes innovantes de participation citoyenne sur les thématiques environnementales* ».

« Un laboratoire d'idées »

« *Le Curious lab' est un laboratoire d'idées, qui permet de mobiliser l'émulation collective afin de trouver des solutions innovantes,* plaident les deux Départements dans un communiqué de presse. *Des étudiants et les communes […] se rassemblent pour imaginer les pratiques innovantes de demain. Le Curious lab' contribue à la modernisation des services publics locaux.* »

PUTEAUX

Le radar du boulevard circulaire remis en route

En décembre dernier, il avait été mis hors service au plus fort du mouvement des Gilets jaunes. Le radar putéolien du boulevard circulaire, limité à 50 km/h, est de nouveau en état de fonctionnement, dévoilait il y a quelques jours le site internet d'actualité Defense-92.fr. « *Pendant plus de neuf mois ce radar qui flashe par l'arrière, installé en 2004 et remplacé en 2014, avait été recouvert d'une peinture noire le rendant inopérant* », rappelle-t-il dans l'article annonçant la remise en service de la cabine.

La Gazette de la Défense

offrez une meilleure visibilité à votre marque

Découvrez nos pages

ACTUALITÉS

FAITS DIVERS

CULTURE

SPORT

Profitez d'une visibilité optimale auprès d'un large lectorat hebdomadaire.

Contact :

pub@lagazette-ladefense.fr

Tél. 09 54 82 31 88

La Gazette de la Défense 9, rue des Valmonts 78180 Mantes-la-Ville

de la Défense

HAUTS-DE-SEINE
Inquiet pour sa fille, il sort son arme en pleine rue

Un sexagénaire a été condamné mercredi 25 septembre par le tribunal de Nanterre. En juin dernier, il avait sorti une arme en pleine rue à Antony pour défendre sa fille qu'il pensait en danger.

ILLUSTRATION / LA GAZETTE DE LA DEFENSE

Le père de famille a finalement été condamné à quatre mois de prison avec sursis, malgré des réquisitions bien plus hautes de la part de la procureure de la République.

Un père de famille comparaissait libre mercredi 25 septembre au Tribunal de grande instance (TGI) de Nanterre. Alors qu'il croyait une de ses filles en danger à la fin du mois de juin dernier, il avait été arrêté après avoir sorti son arme en pleine rue à Antony. La possession d'un pistolet 7,65 est interdite par la loi, il a été condamné à une peine de prison avec sursis.

« *Ce n'est pas une arme de jeune fille* », constate la présidente de séance alors qu'elle examine la photo du pistolet, mercredi 25 septembre. En face, le père de famille baisse la tête et tente de s'expliquer : il a sorti cette arme dans la rue, et en plein jour le 30 juin dernier. C'est un voisin qui, en regardant par la fenêtre, aperçoit le sexagénaire et appelle immédiatement la police : « *Il y a un monsieur avec une arme de poing qui le chambre.* »

Le père de famille lui, explique qu'il venait de recevoir un appel très inquiétant de sa fille cadette. Âgée de 16 ans et très « *paniquée* », elle explique entre deux sanglots qu'elle est « *en danger* » avec son petit ami après une altercation avec une famille de cyclistes. « *Lorsque sa fille l'appelle en panique, il n'a pas réfléchi* », illustre son avocate.

« *Vous avez des filles, Madame ?* » demande le prévenu en expliquant avoir « *agi comme un parent* ». La présidente de séance lui répond rapidement : « *Oui, mais je n'ai pas de pistolet.* » L'homme explique avoir acheté cette arme « *sur le marché, il y a des mecs qui vendent de tout* ». Comme son avocate, il évoque « *le climat d'insécurité* » qui règne dans le quartier. « *Un jour, je suis tombé nez à nez avec un cambrioleur chez moi,* assure le prévenu, *c'est pour ça que j'ai une arme.* »

« On n'est pas au Far-west »

Les policiers ont en effet retrouvé l'arme de poing chez lui, comme deux pistolets à gaz. « *On n'est pas au far-west* », lui fait remarquer la présidente. « *Je ne voulais pas faire de mal à quelqu'un,* assure-t-il, *je voulais juste dissuader.* » Ouvrier dans le bâtiment, il aide aussi sa femme qui tient un restaurant italien : « *À nous deux, on gagne 3 000 euros par mois* », explique celui qui a depuis déménagé à Thiers.

« *Il s'est mis dans une position de tuer quelqu'un* », s'alarme la procureure de la République qui requiert huit mois de prison avec sursis contre le père de famille au casier judiciaire vierge. « *Une peine requise excessive* » pour l'avocate de la défense. Le père est finalement condamné à quatre mois de prison avec sursis. « *Défendez votre fille autrement la prochaine fois* », lui intime la présidente de séance.

COURBEVOIE
Un groupe de cambrioleurs derrière les barreaux

Trois jeunes courbevoisiens soupçonnés d'avoir perpétré de nombreux cambriolages à Paris et Neuilly-sur-Seine de juillet à septembre. Ils ont été incarcérés dans l'attente de leur procès.

ILLUSTRATION / LA GAZETTE DE LA DEFENSE

Même les « *contrôles judiciaires extrêmement stricts* » demandés par les avocats sont ignorés par le tribunal qui leur préfère la détention provisoire.

Trois jeunes courbevoisiens soupçonnés de multiples cambriolages commis de août à septembre devront attendre leur procès en prison. Le Tribunal de grande instance (TGI) de Nanterre en a décidé ainsi mercredi 25 septembre alors qu'ils comparaissaient immédiatement, et ce malgré les protestations des avocats défendant leurs clients suspectés d'une dizaine de cambriolages dans des quartiers chics de Neuilly-sur-Seine et Paris.

Les deux avocats présents ont dénoncé tour à tour le fait que l'audience soit reportée d'office au 31 octobre prochain, l'heure de comparution était trop tardive pour permettre au tribunal de juger le dossier, très dense. « *Quand on juge les gens, il faut le faire avec dignité* », s'emporte l'avocat de deux des prévenus, âgés de 22 et 28 ans et récidivistes.

« *Sous prétexte qu'il est renvoyé d'office, il devrait rester en prison ?* », enchaîne l'avocate du troisième jeune homme, qui a déjà 14 condamnations à son actif. Mais ils présentent un « *risque important de récidive* » pour la procureure. Même les « *contrôles judiciaires extrêmement stricts* » demandés par les avocats sont ignorés par le tribunal qui leur préfère la détention provisoire.

Vous êtes
entrepreneur, commerçant, artisan
vous désirez passer votre publicité
dans notre journal ?
de la Défense
Faites appel à nous !
pub@lagazette-ladefense.fr

Elsa Taillandier

RAPPEL Les condamnations en première instance ne sont pas définitives puisque susceptibles d'appel. Jusqu'à leur condamnation définitive, les prévenus sont donc toujours présumés innocents.

HAUTS-DE-SEINE

Condamné à de la prison ferme, il n'assistera pas à la naissance de son enfant

Un trentenaire a été condamné à une peine de prison ferme mercredi 25 septembre à Nanterre pour des violences sur sa compagne enceinte. Il ne verra pas leur enfant naître.

Un trentenaire, futur père, a été condamné à une peine de prison ferme mercredi 25 septembre au Tribunal de grande instance (TGI) de Nanterre. Il était accusé de violences sur sa femme, alors enceinte de trois mois, survenues à Colombes à la fin du mois de juillet. Sa compagne, qui présentait des traces de strangulation, des traces de coups aux bras, au visage, à l'abdomen et aux jambes, s'est vu prescrire dix jour d'Incapacité totale de travail (ITT).

Malgré un tel retournement de situation, le tribunal ne croit pas aux démentis de la jeune femme : « *Vous comprenez bien, Madame, que l'on ne vous croit pas une minute* », lui lance la présidente. Son compagnon écope de 18 mois de prison ferme et d'une interdiction de se rendre sur le territoire français. Il avait par ailleurs endommagé les toilettes du commissariat de la ville et outragé des policiers, il devra verser 1 800 euros de dommages. Il ne verra donc pas la naissance de son premier enfant.

ILLUSTRATION / LA GAZETTE DE LA DEFENSE

« *Vous comprenez bien, Madame, que l'on ne vous croit pas une minute* », a lancé la présidente de séance à la victime qui a changé de version et défendait son compagnon accusé de violences.

Elle était présente dans la salle d'audience. À la barre, elle s'est évertuée à défendre son conjoint. L'affaire était enfin jugée mercredi 25 septembre après un premier rebondissement le 28 août dernier (voir édition du 4 septembre, Ndlr). Alors qu'il devait être jugé, son procès avait été reporté d'un mois : aucun interprète n'avait été mandaté alors que sa femme et lui ne comprenaient pas le français. Il n'avait pas non plus d'avocat. Mercredi 25 septembre alors qu'il est dans le box des accusés, il y a bien une interprète, mais toujours pas d'avocat. Après quelques minutes de flottement, une avocate présente accepte l'affaire, finalement jugée quelques heures plus tard.

L'audience prend une tournure singulière. Après avoir accusé son mari de l'avoir « *séquestrée pendant trois jours et battue* », la jeune victime enceinte assure qu'il n'a jamais « *porté la main* » sur elle. La jeune femme indique s'être « *fait ces blessures dans un accident de moto* ». Mais la procureure lance : « *Ce n'est pas du tout crédible. Ses lésions n'ont pas d'autres explications que la première version, celle où elle a dit qu'elle avait été battue.* »

De son côté, la présidente de séance s'esclaffe au fil des justifications : « *Ça en devient drôle* », lâche-t-elle. Moins drôle sera la sentence. Au verdict, la jeune femme fond en larmes et quitte la salle en trombe sans un regard à son compagnon qui retient son émotion. « *Je veux assister à la naissance de mon enfant* », disait-il plus tôt.

En bref

HAUTS-DE-SEINE

Il violente une femme pour lui voler son sac à Neuilly-sur-Seine

Un jeune homme de 20 ans a été condamné à de la prison avec sursis mercredi 25 septembre par le tribunal de Nanterre. Il était accusé d'avoir volé le sac d'une passante à Neuilly-sur-Seine.

Un jeune était présent au Tribunal de grande instance (TGI) de Nanterre mercredi 25 septembre, après avoir volé le sac d'une jeune femme dans la rue en soirée à Neuilly-sur-Seine la veille. Alors qu'elle rentre d'une soirée entre amis, elle croise la route d'un groupe de jeunes. L'un d'entre eux la bouscule, lui vole son sac et fuit.

« *Elle décrit un homme de type africain, grand et avec des dreadlocks. C'est exactement votre description* », s'agace la présidente alors qu'il nie être l'auteur du vol. « *Il a volé mais il a commencé par projeter la victime au sol* », dénonce la procureure qui requiert quatre mois de prison ferme et huit avec sursis. Le tribunal retient huit mois de prison avec sursis, une interdiction de circuler à Neuilly durant deux ans et 2 000 euros de dédommagement.

HAUTS-DE-SEINE

Prison ferme pour un policier soupçonné de vol de scellés ?

Un policier soupçonné d'avoir dérobé quelques milliers d'euros issus d'une affaire de braquage était jugé mardi 24 septembre à Nanterre. Il risque trois ans de prison dont 18 mois avec sursis.

Un brigadier-chef de 42 ans risque de passer plusieurs mois en prison pour le vol de scellés en juillet dernier : 6 400 euros issus d'une affaire de braquage pour laquelle il enquêtait à Issy-les-Moulineaux, rapporte *Le Parisien*. Mardi 24 septembre au tribunal de Nanterre, il niait catégoriquement les faits.

Il a ainsi assuré ne pas avoir « *de dettes, pas d'addiction aux jeux et pas de crédits à rembourser* », et donc « *aucun mobile* », poursuit le quotidien local. Une série de « *coïncidences* » jouent cependant en sa défaveur et poussent le procureur à le croire coupable. Il requiert trois ans de prison dont 18 mois de sursis et l'interdiction d'exercer son métier contre le policier jusque-là sans histoire. Le verdict sera rendu le 15 octobre prochain.

BASKET

Nanterre 92 atomise Gravelines à domicile

Après une courte défaite face à Chalon-sur Saône, les joueurs du Nanterre 92 ont laminé, dimanche 29 septembre, devant leur public l'équipe de Gravelines-Dunkerque : 98 à 80.

Pour le compte de la 2e journée de Jeep elite, dimanche 29 septembre, les joueurs du Nanterre 92 se sont défaits facilement à domicile de Gravelines-Dunkerque, 98 à 80. Avec cinq joueurs à plus de 15 points chacun, les Nanterriens ont pu atomiser Gravelines à l'aide d'un Kenny Chery constant (16 points) et d'un Isaïa Cordinier galactique : 19 points, dont six rebonds et autant d'interceptions. Les vert et blanc ont rapidement pu prendre en main leur premier match à domicile de la saison, à l'aide d'un Kenny Chery toujours aussi décisif en tant que meneur, et surtout Youssou Ndoye (16 points).

Arrivé dans l'équipe jeudi dernier, l'international sénégalais perce la raquette nordiste sur les premiers quarts-temps : 12 points inscrits. Kenny Chery mène tranquillement son équipe, privilégiant l'orientation du jeu. Isaïa Cordinier, Spencer Butterfield et Devin Oliver multiplient les attaques dans la raquette et les fixations pour libérer un tir à trois points. À la mi-temps, Nanterre mène 49 à 40.

Arrivé dans l'équipe jeudi dernier, l'international sénégalais, Youssou Ndoye a percé la raquette nordiste sur les deux premiers quarts-temps : 12 points inscrits sur 16 points au total.

LA GAZETTE DE LA DÉFENSE

Youssou Ndoye fait du bien

La deuxième mi-temps permet la poursuite de ballet offensif des hommes de Pascal Donnadieu. Kenny Chery décide d'aller à son tour au charbon et inscrit onze points supplémentaires en deuxième mi-temps. Lorsque la raquette nordiste n'est pas prenable, les Nanterriens fixent laissant Spencer Butterfield (16 points) et Dallas Moore (17 points) se charger des 3 points.

Le match est ainsi plié à la fin du 3e quart-temps : avec le score de 71 à 59. Le score final de 98 à 80 s'explique surtout par la prestation cinq étoiles d'Isaïa Cordinier. L'ancien joueur de NBA est

HELENE BRASSEUR

Avec 19 points, deux rebonds, 100 % aux lancers francs (5/5) et six interceptions, Isaïa Cordinier a dynamité la défense de Gravelines.

puissant en attaque comme en défense. Avec 19 points, deux rebonds et 100 % aux lancers francs (5/5), Isaïa Cordinier dynamite la défense de Gravelines. Cordinier a aussi été décisif en défense, avec 4 rebonds défensifs et surtout 6 interceptions. C'est logiquement qu'il a été nommé joueur du match.

Cette première victoire est une bonne nouvelle pour Nanterre 92 qui se replace dans la course aux playoffs. « *Du côté du positif, il y a 98 points marqués avec une balle perdue, et vingt-trois passes décisives, [...] cette alternance entre jeu extérieur et intérieur, ça m'intéresse* », a savouré le coach de Nanterre, Pascal Donnadieu. Le club entame sa campagne européenne mercredi 2 octobre face au club espagnol de Badalona au palais des sports Maurice Thorez.

En bref

HOCKEY SUR GLACE Les Coqs de Courbevoie défaits par Amnéville

Pour le compte de la deuxième journée de championnat de Division 2, les Coqs de Courbevoie se sont lourdement inclinés sur la glace des Red dogs d'Amnéville (Moselle), 6 buts à 2.

Les Coqs de Courbevoie ont été lourdement battus 6-2 par un des favoris cette saison en Division 2, Amnéville (Moselle). Les Courbevoisiens ont encaissé un seul but lors du premier tiers-temps, signé Vrtek à la 13e min. En début de deuxième tiers-temps, tout reste à jouer mais les Coqs s'effondrent après 10 min de jeu.

À la 10e min, Maxime Griet double la mise pour les locaux, lesquels marquent trois buts dans la foulée pliant le match. D'abord Antoine Thomas à la 11e min, puis Alexandre Capet 4 min plus tard avant que Vladislav Vrtek n'enfonce le clou.

Menés 5 à 0, les Coqs se rebiffent, partent à l'attaque et réduisent la marque par l'intermédiaire de Maxence Berthaud, lequel trouve la faille à la fin du second tiers-temps. Les deux équipes se neutralisent en fin de match avec un but inscrit chacune. Les Coqs recevront les Français volants de Paris pour le match de Coupe de France samedi 5 octobre prochain, à la patinoire Thierry Monier de Courbevoie.

RUGBY

Le Racing 92 battu par le leader lyonnais

Dépassé dans le jeu et le réalisme, le Racing 92 s'est logiquement incliné contre le Lou de Lyon, 31 à 20, samedi 28 septembre 2019 à la Paris La Défense Arena lors de la 5e journée de Top 14.

Une défaite de plus pour le Racing 92. Pour le compte de la 5e journée de Top 14, les Franciliens se sont inclinés 31 à 20, à domicile face au leader actuel du classement, le Lou de Lyon. Avec cette quatrième défaite, les hommes de Laurent Travers se classent avant-derniers du championnat, avant leur déplacement sur la pelouse de Pau ce week-end et la réception d'Agen le 12 octobre.

Chauffés par l'ambiance de la Paris La Défense Arena, les Racingmen ont tenté de mettre de l'intensité dès le début de rencontre. Mais une faute de main enterre les espoirs des locaux. Les Lyonnais posent alors leur jeu, enchaînent les passes et marquent logiquement le premier essai de la rencontre, par l'intermédiaire de Noa Nakaitaci à la 8e min. Les Lyonnais mènent ainsi 7 à 3 avant de doubler rapidement la mise.

Un peu plus de 10 min plus tard, c'est le pillier rhodanien Hamza Kaabeche qui fait mouche, lancé plein axe après un enchaînement de passes courtes : 14 à 3 avant même la moitié de la première mi-temps. Les Franciliens se ressaisissent rapidement grâce à un débordement de Juan Imhoff à la 35e min. Si les Racingmen parviennent à garder le rythme pour espérer une égalisation, l'offensive est stoppée net par une bagarre générale.

À la 38e min, une bagarre éclate entre Teddy Iribaren du Racing et Mickaël Ivaldi. Rejoints par leurs coéquipiers, la mêlée s'étend aux panneaux d'affichages séparant la pelouse des spectateurs. Deux cartons jaunes attribués aux deux joueurs leur permettent d'aller se calmer 10 min sur le banc de touche. Lyon garde l'avantage, 17 à 10 à la mi-temps.

Au retour des vestiaires, une remontée des Racingmen aurait pu être espérée grâce au coup de pied de Gibert à la 48e (13-17). Mais ce sont finalement les Lyonnais qui creusent l'écart. Noa Nakaitaci, encore lui, fixe quatre défenseurs du Racing avant de servir Thibault Regard. Ce dernier marque en force à la 53e min. Le score est alors de 24 à 13.

Les ciel et blanc se remettent en selle en dominant largement une session de jeu entre la 61e et la 72e min. Mais ils ne sont récompensés que par un essai, celui de Brice Dulin à la 63e min. À 20-24, les Racingmen espèrent toujours, mais là encore, c'est la douche froide à la 77e min. Le centre lyonnais Thibault Regard marque son deuxième essai de la soirée, hypnotisant quatre défenseurs au passage. Le Lou de Lyon l'emporte 31 à 20.

Cette défaite n'est pas appréciée par le coach du Racing 92, rapporte l'*Equipe*. « *Les vingt premières minutes, on a regardé Lyon jouer. On se met trop facilement à la faute, on se met en danger défensivement et on donne trop facilement des points* », a déploré Laurent Travers. Cette rencontre signe ainsi la quatrième défaite de la saison pour le Racing 92.

Quatrième défaite de la saison

Plus que trois. C'est le nombre de journées de championnat restantes pendant lesquelles le Racing 92 devra faire sans les 12 internationaux mobilisés par la Coupe du monde de rugby au Japon. En attendant, il faut limiter la casse. Ce que les ciel et blanc ne parviennent pas à réaliser, à l'image de cette quatrième défaite de la saison contre le leader du championnat, Lyon.

HELENE BRASSEUR

Les Franciliens se ressaisissent rapidement grâce à un débordement de Juan Imhoff à la 35e min.

Le Racing 92 avant dernier du Top 14

Il se classe avant-dernier au classement avec seulement six petits points. Les hommes de Laurent Travers vont devoir se ressaisir sérieusement lors des prochaines journées de Top 14, sous peine de prendre un retard trop important. Le Racing 92 défiera à l'extérieur Pau dimanche 6 octobre puis recevra à la Paris La Défense Arena le 12 octobre prochain contre Agen.

Yvelines • Hauts-de-Seine

E-TONOMY

La technologie au service de l'homme

By invie YVELINES

Accompagner et innover dans l'aide à la personne

3e édition

9 & 10 octobre 2019

Le salon des innovations pour l'autonomie

Handicap - Personnes âgées

Le Campus

17 rue Albert Thomas
Les Mureaux (78)

#Etonomy

Informations et réservation

www.e-tonomy.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Val d'Oise Numérique
Syndicat mixte ouvert

activity
L'agence d'insertion des Yvelines

Le Campus

ECAM EPMI

Microsoft

CARTA-ROUXEL
Mécanique Générale de Précision

Seinergy LAB

Grand Paris Seine & Oise

Les Mureaux
Notre ville a du talent

invie YVELINES

ARENA Céline Dion en concert quatre soirs à la Paris La Défense Arena

La star québécoise Céline Dion sera en concert à la Paris La Défense Arena pour quatre dates entre le 26 juin et le 1er juillet 2020. La billetterie ouvrira le mercredi 9 octobre 2019 à 10 h.

ILLUSTRATION / LA GAZETTE DE LA DEFENSE

Il sera ainsi possible de voir la reine québécoise à la Paris La Défense Arena le vendredi 26 et samedi 27 juin 2020, puis le mercredi 30 juin et le 1er juillet 2020.

La rumeur s'est finalement confirmée. Céline Dion sera bien de passage en France en 2020 pour communier avec le public autour des titres de son dernier album intitulé *Courage*. Dans le cadre de cette tournée mondiale, seulement cinq dates sont prévues en France fin juin et juillet 2020. Parmi celles-ci figurent quatre dates à la Paris La Défense Arena. La dernière et seule autre représentation sera l'ouverture du festival breton des *Vieilles charrues,* le 16 juillet 2020.

Il sera ainsi possible de voir la reine québécoise à la Paris La Défense Arena vendredi 26 et samedi 27 juin 2020, puis le mercredi 30 juin et le 1er juillet 2020. L'album *Courage,* sujet de la tournée, doit sortir en novembre prochain mais certains titres déjà publics donnent le ton. Le 12e album de Céline Dion est la suite logique de *Recovering,* sorti en septembre 2016, neuf mois après la mort de son mari.

Des tarifs non encore connus

Pour les concerts, les réservations pour le festival des *Vieilles charrues* sont d'ores et déjà ouvertes avec des places à 59 euros. Celles des dates à l'Arena doivent ouvrir le mercredi 9 octobre à 10 h. Les tarifs ne sont pas encore publics, mais il est d'ores et déjà indiqué qu'ils seront nettement supérieurs à celui du festival breton. Pour les derniers concerts de Céline Dion en France, il fallait débourser entre 75 et 205 euros. Des prix élevés expliqués par la production, dans la présence uniquement de places assises dans la salle, réduisant la capacité d'accueil.

L'album *Courage* s'inscrit dans la continuité de la carrière de Céline Dion qui se reconstruit depuis la mort de son mari manager. Le nouvel album présente donc des titres très personnels à l'instar de *Lying down* (Se coucher, Ndlr), *Imperfections, Courage* ou encore *Flying on my own* (Voler de mes propres ailes, Ndlr). Avec des sonorités très pop, l'artiste poursuit son voyage musical avec des échos et les longues notes tenues qui ont fait sa renommée.

Cet album a été un véritable défi pour l'artiste : en avril 2019, Céline Dion avait reçu pas moins de 48 chansons proposées par des compositeurs et producteurs du monde entier, pour seulement 12 possibles dans ce nouvel opus. Les titres déjà sortis permettent d'en savoir plus sur le reste de l'album ainsi que sur les personnes qui ont collaboré sur l'album. *Lying down* a été composée par David Guetta et Sia. Cette dernière avait annoncé en avril 2017 avoir écrit pas moins de trois chansons pour l'artiste canadienne.

COURBEVOIE Le festival *Atmosphères* questionne le monde

Pour sa 9e édition, le festival *Atmosphères,* en accès libre, revient au Centre évènementiel avec des projections, des expositions, et des conférences du mardi 8 au dimanche 13 octobre prochains.

PAULINE MAILLET

Une vingtaine de films et de documentaires seront projetés pour l'occasion autour de quatre thématiques : la biodiversité, l'espace, la société et la création.

Se questionner sur le monde et sa durabilité : le festival *Atmosphères,* dont la 9e édition est toujours en accès libre, compte apporter des réponses à l'aide de projections, de conférences et d'invités de marque du mardi 8 au dimanche 13 octobre au Centre évènementiel de Courbevoie. Une vingtaine de films et de documentaires seront projetés pour l'occasion autour de quatre thématiques : la biodiversité, l'espace, la société et la création.

Des animations sont également prévues dans le village du festival avec des « *ateliers participatifs, des expositions, des jeux vidéos et de la réalité virtuelle* ». Cette année, les parrains et la marraine de l'évènement sont des personnalités de marque : Sébastien Folin est ainsi le président d'honneur.

L'ancien présentateur météo de *TF1* sera accompagné de la chorégraphe et danseuse Blanca Li, et de l'astrophysicien français Jean-Pierre Bibring. Les évènements se répartiront sur le Centre évènementiel, mais aussi l'espace Carpeaux et le cinéma Abel Gance pour les projections de films. À la Défense, le pôle universitaire Léonard de Vinci sera également hôte. La programmation est disponible sur le site internet atmospheresfestival.com.

LA DEFENSE
Des jardins partagés ouverts au public

Le samedi 5 et le dimanche 6 octobre prochains se tiendra la 3e édition des *Jardins ouverts* à l'aide des jardins des Reflets à Courbevoie, et de ceux de la place Carpeaux et du Boieldieu à Puteaux.

Dans le cadre de l'évènement régional des *Jardins ouverts,* qui avait rassemblé 45 000 visiteurs en 2018, Paris la Défense participe à l'opération ces samedi 5 et dimanche 6 octobre. Trois jardins ouvriront de nouveau leurs portes cette année dans le quartier d'affaires : le jardin des Reflets côté Courbevoie, le jardin partagé de la place Carpeaux et celui des Terrasses Boieldieu côté Puteaux figurent au programme.

ILLUSTRATION / LA GAZETTE DE LA DEFENSE

Le jardin des Reflets côté Courbevoie, le jardin partagé de la place Carpeaux et celui des Terrasses Boieldieu côté Puteaux figurent au programme.

Le thème du potager sera la ligne directrice de cette édition. Dans les espaces verts de la Défense, les visites en accès libre se tiendront le samedi 5 octobre de 10 h à midi au Jardin des reflets, de 13 h à 15 h au jardin Carpeaux et de 16 h à 18 h au jardin Boieldieu. Des ateliers de rempotage et de jardinage sont planifiés.

Un spectacle le dimanche

Il sera par ailleurs possible d'assister à un spectacle au jardin des Reflets le dimanche 6 octobre. Un show « *transvégétal mêlant à la fois musique /art /culture* », le tout animé par des musiciens et conteurs, indique l'annonce de l'évènement sur le site internet de Paris La Défense, l'établissement public qui gère le quartier d'affaires. Ce même jour, deux visites sont prévues au jardin des Reflets, de 11 h à midi et de 16 h à 17 h.

En bref

PUTEAUX
Deux expositions sur les routes et l'égalité des sexes

Une exposition photo sur les routes se tient au Palais de la culture jusqu'au 12 octobre. Une autre exposition sur l'égalité des sexes a lieu à la mairie jusqu'au 7 octobre.

La photographie des routes et l'égalité des sexes sont mis à l'honneur dans deux expositions putéoliennes. Intitulée *Autophotos,* la première exposition est accessible depuis le lundi 30 septembre au palais de la Culture l'atelier de photographies Yves Breton et ce, jusqu'au samedi 12 octobre prochain.

Produite par les adhérents élèves de l'atelier photographies d'Yves Bretons, l'exposition a pour objectif de sensibiliser artistiquement à la beauté de l'automobile et de son écosystème. Quatorze membres de l'atelier sont ainsi exposés, que des hommes.

Une autre exposition a également lieu en ce moment dans un des salons d'honneur de l'hôtel de ville. Depuis le 26 septembre dernier et jusqu'au lundi 7 octobre prochain, il est possible de participer à l'exposition *Super égaux- le pouvoir de l'égalité fille-garçon.* Objectif : combattre les idées reçues et les préjugés sexistes.

Cette exposition interactive permet de participer à plusieurs activités dont un visualiseur d'ondes cérébrales, des quiz, des vidéos ou encore de faire tourner la roue des métiers et de jouer au loto de la détermination du sexe. Cette exposition est accessible pour tous les curieux de 9 h à 18 h.

NANTERRE
Un battle de rap à la maison Daniel Féry

Le mardi 8 octobre prochain signera le début de la saison des micros ouverts à la maison Daniel Fery. Un mardi par mois, le rappeur MASS animera une soirée durant laquelle les rappeurs en herbe pourront s'exprimer sous forme de concert freestyle. En accès libre, les participants doivent se rendre à 19 h 30 sur place pour s'inscrire sans oublier d'apporter leur accompagnement musical. De 20 h à 21 h, la scène ouverte débute avec un titre par participant. Puis, à 21 h 30, la session freestyle débutera pour que les participants s'envoient leurs punchlines les plus léchées.

La Gazette de la Défense

OFFREZ UNE MEILLEURE VISIBILITÉ À VOTRE MARQUE

Contact :

pub@lagazette-ladefense.fr

Tél. 09 54 82 31 88

La Gazette de la Défense
9, rue des Valmonts
78180 Mantes-la-Ville

de la Défense

sudoku

niveau moyen

2	7				5		4	
		6					1	5
	5		4	6		2		
3					7	6		2
	2	4	5		6			
		7		2	8	1	5	
4				9			6	
	6		8				2	
5		1	6	3		4	7	

niveau difficile

6	3			1		9	2	
9				4		6		1
				6			8	
7	6						3	
4				8			6	
8	9		4					3
				5	9	8		
			8				9	

Ces grilles de sudoku vous sont proposées grâce à Thibaut Bernard, auteur du logiciel gratuit et libre de diffusion du site internet alphaquark.com.

Les solutions de La Gazette de la Défense n°46 du 25 septembre 2019 :

2	6	5	4	1	3	7	8	9
4	9	1	8	7	5	6	2	3
8	3	7	9	6	2	4	1	5
1	2	6	3	4	7	5	9	8
5	8	9	1	2	6	3	4	7
3	7	4	5	8	9	2	6	1
9	5	2	6	3	8	1	7	4
7	4	8	2	5	1	9	3	6
6	1	3	7	9	4	8	5	2

9	3	4	7	8	1	2	6	5
7	6	2	5	3	4	9	1	8
5	1	8	2	6	9	7	4	3
6	5	9	4	1	8	3	2	7
4	7	3	9	5	2	6	8	1
2	8	1	6	7	3	5	9	4
8	2	6	3	4	7	1	5	9
1	9	7	8	2	5	4	3	6
3	4	5	1	9	6	8	7	2

RÉDACTION

Vous avez une information à transmettre ?
Un événement à annoncer ?
Des précisions à nous apporter ?
Un commentaire à faire ?

Contactez la rédaction !
redaction@lagazette-ladefense.fr

Distribution :
distrib@lagazette-ladefense.fr

Rédacteur en chef :
Loris Guémart
loris.guemart@lagazette-ladefense.fr

Actualités, sport, culture :
Jeremy Pastor
jeremy.pastor@lagazette-ladefense.fr

Actualités, faits divers :
Elsa Taillandier
elsa.taillandier@lagazette-ladefense.fr

Edité par GAZDEF,
société par actions simplifiée.
9, rue des Valmonts
78180 Mantes-la-Ville

Directeur de publication, éditeur :
Lahbib Eddaouidi
direction@lagazette-ladefense.fr

Publicité :
Lahbib Eddaouidi
direction@lagazette-ladefense.fr

Conception graphique :
Florian Birault

Imprimeur :
Paris Offset Print
30, rue Raspail
93120 La Courneuve

Tirage :
20 000 exemplaires

ISSN : 2678-7725 - Dépot légal : Octobre 2019

La Gazette de la Défense

HEBDOMADAIRE GRATUIT D'INFORMATIONS LOCALES

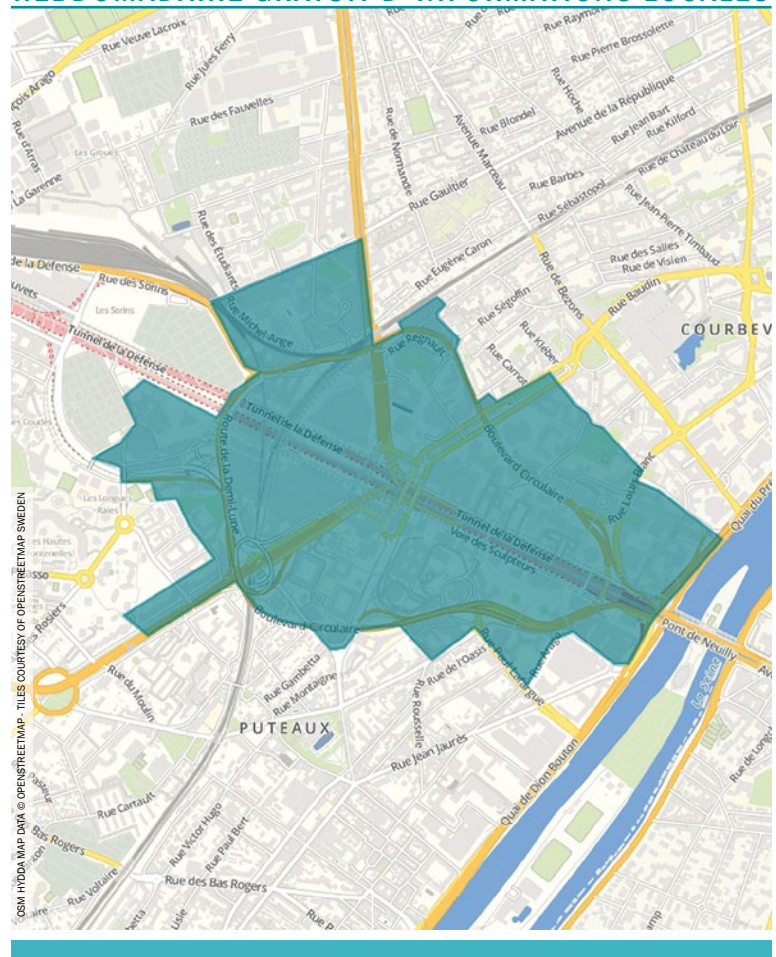

Site web lagazette-ladefense.fr
Linkedin La Gazette de la Défense
Facebook La Gazette de la Défense
Twitter @GazetteDéfense

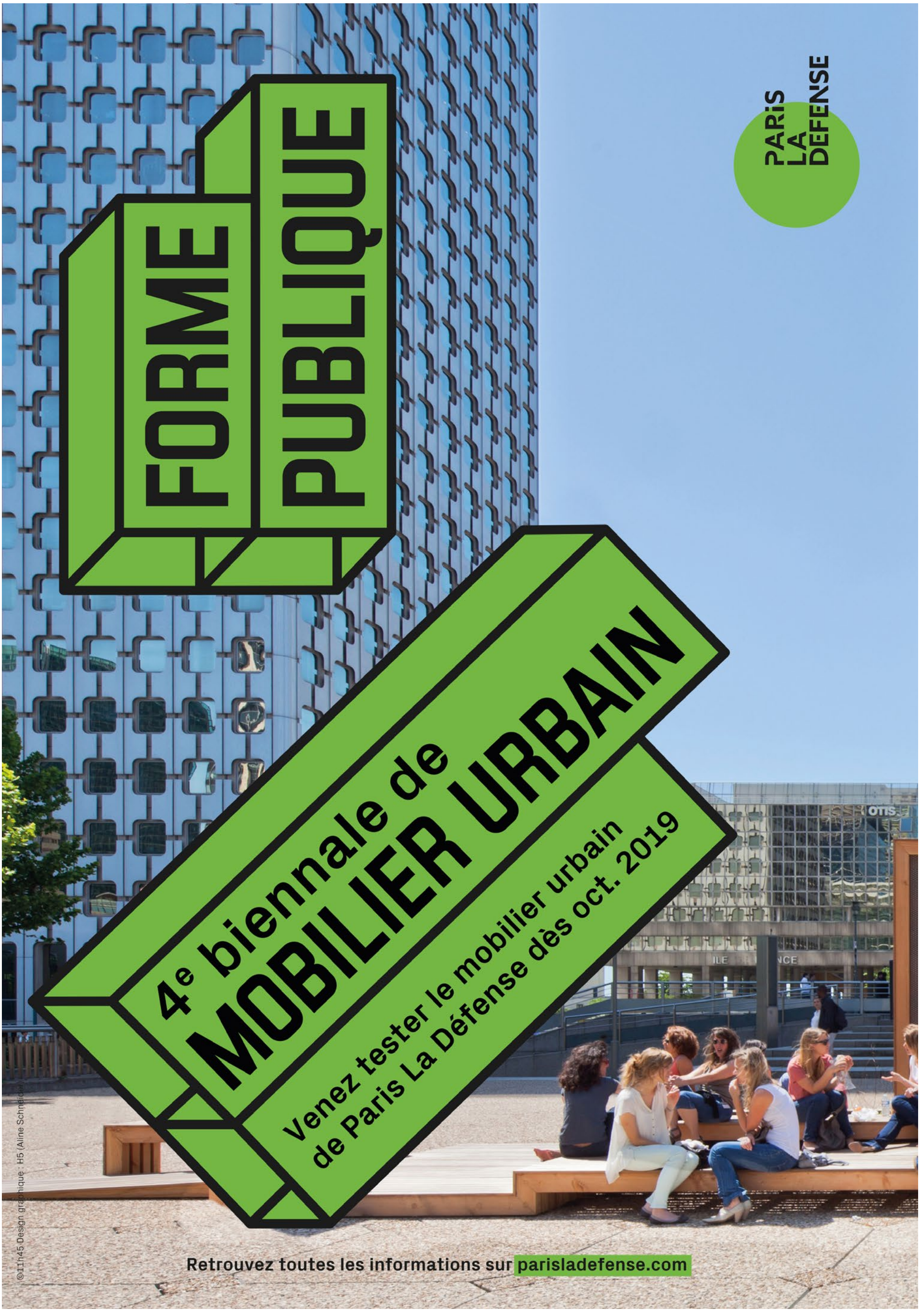
PARIS
LA
DEFENSE
FORME
PUBLIQUE
4e biennale de
MOBILIER URBAIN
Venez tester le mobilier urbain
de Paris La Défense dès oct. 2019
OTIS
Retrouvez toutes les informations sur parisladefense.com
©11h45 Design graphique : H5 (Aline Schneider)